PLANNING PAPER 116

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2016



Chantal Kegels

Mars 2018



PLANNING PAPER 116

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2016

Mars 2018



Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Chantal Kegels (ck@plan.be).

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311 fax: +32-2-5077373 e-mail: contact@plan.be http://www.plan.be

Table des matières

Syr	nthèse		1
1.	Introduc	ction: la mesure des charges administratives, une longue histoire	4
2.	Méthodo	ologie	5
2	.1. Cadre	de l'enquête	5
2	.2. Les lim	nites de l'estimation par enquêtes	5
2	.3. Portée	de l'enquête	6
2	.4. Les qu	estionnaires	7
2	.5. L'écha	ntillon	8
3.	Les résu	ıltats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises	9
3	.1. Le coû	t des formalités administratives	9
	3.1.1.	Description	9
	3.1.2.	Résultats	10
3	.2. La qua	lité de la réglementation	17
	3.2.1.	Description	17
	3.2.2.	Résultats	17
3	.3. La qua	lité de l'administration	19
	3.3.1.	Description	19
	3.3.2.	Résultats	20
3	.4. L'appr	éciation des initiatives de simplification	21
3	.5. Conclu	sion	23
4.	Les résu	ıltats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants	26
4	.1. Le coû	t des formalités administratives	26
	4.1.1.	Description	26
	4.1.2.	Résultats	26
4	.2. La qua	lité de la réglementation	32
	4.2.1.	Description	32
	4.2.2.	Résultats	32
4	.3. La qua	lité de l'administration	33
	4.3.1.	Description	33
	4.3.2.	Résultats	33
4	.4. L'appr	éciation des initiatives de simplification	34
4	.5. Conclu	sion	36

5.	Compar	aison des résultats des enquêtes de 2000 à 2016	38
5	.1. Introd	uction	38
5	.2. Compa	raison des résultats : les entreprises	39
	5.2.1.	Le coût des formalités administratives	39
	5.2.2.	La qualité des formalités administratives	43
5	.3. Compa	raison des résultats : les indépendants	45
	5.3.1.	Le coût des formalités administratives	45
	5.3.2.	La qualité des formalités administratives	49
5	.4. Conclu	ision	51
6.	Annexe	S	54

Liste des tableaux

Tableau 1	Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête ····································
Tableau 2	Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2016 ······10
Tableau 3	Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût······10
Tableau 4	Répartition du coût total par domaine réglementaire · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Tableau 5	Coût externe moyen selon la taille d'entreprise ······15
Tableau 6	Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue
	par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région······16
Tableau 7	Utilisation des quatre simplifications en fonction de la taille d'entreprise ······22
Tableau 8	Appréciation des quatre simplifications······22
Tableau 9	Appréciation des quatre simplifications en fonction de la taille d'entreprise23
Tableau 10	Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2016 ······26
Tableau 11	Répartition du coût total par secteur et par type de coût······27
Tableau 12	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire ······27
Tableau 13	Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire30
Tableau 14	Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire30
Tableau 15	Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années,
	telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région31
Tableau 16	Utilisation des quatre simplifications en fonction du secteur d'activité des indépendants ····35
Tableau 17	Appréciation des quatre simplifications······35
Tableau 18	Taux de réponse des entreprises et des indépendants - Comparaison ······38
Tableau 19	Population des entreprises et des indépendants - Comparaison ······39
Tableau 20	Coût total des procédures administratives - Comparaison ·······40
Tableau 21	Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison
Tableau 22	Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire -
Tableau ZZ	Comparaison
Tableau 23	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison ·······44
Tableau 24	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison…45
Tableau 25	Coût total des procédures administratives - Comparaison
Tableau 26	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison ······49
Tableau 27	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison…50
Tableau 28	Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2016······56
Tableau 29	Nombre d'indépendants en Belgique en décembre 2016 ·······57
Tableau 30	Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2016 ·······57
Tableau 31	Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2016 avec la population de 2014 ······58
	,

Liste des graphiques

Graphique 1	Repartition du cout interne et externe selon le domaine reglementaire
Graphique 2	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et la classe d'entreprises · · · · · · · · 12
Graphique 3	Coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire ·····12
Graphique 4	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Graphique 5	Coût total moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Graphique 6	Coût interne moyen par employé selon le domaine réglementaire et la taille d'entreprise \cdots 14
Graphique 7	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire ······16
Graphique 8	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire ······18
Graphique 9	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Graphique 10	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire27
Graphique 11	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité ······28
Graphique 12	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Graphique 13	Coût total moyen selon le domaine réglementaire et la Région ······29
Graphique 14	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les indépendants, selon le domaine réglementaire31
Graphique 15	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire ······32
Graphique 16	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire · · · · · · · · · 34
Graphique 17	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison
Graphique 18	Coût moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire - Comparaison
Graphique 19	Coût moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire - Comparaison42
Graphique 20	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison
Graphique 21	Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison
Graphique 22	Coût moyen des indépendants et coût moyen par employé des petites entreprises - Comparaison
Graphique 23	Coût moyen par Région et par domaine réglementaire - Comparaison ······48

Synthèse

À la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette neuvième enquête suit la même méthodologie que celle utilisée lors des huit enquêtes précédentes évaluant les charges administratives des années 2000 à 2014. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce Planning Paper présente les résultats de l'enquête portant sur les charges administratives de l'année 2016. Il a pour objet de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de cette étude.

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants est estimé à 6,79 milliards d'euros en 2016 soit une augmentation de 2,3 % par rapport au coût total des charges administratives estimé en 2014. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et de celui supporté par les indépendants, qui diminue, et cela pour la quatrième enquête consécutive. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000 et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 21 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants diminue légèrement comme lors des deux enquêtes précédentes. Il atteint 1,60 % en 2016 après 1,66 % en 2014 et 1,70 % en 2012. En seize ans, le poids relatif des charges administratives a été diminué de plus de moitié, passant de 3,48 % du PIB en 2000 à 1,60 % du PIB en 2016.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2014 et 2016 est due à la progression du coût des charges administratives des petites entreprises et, dans une moindre mesure, à celle des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises voient, par contre, le coût des charges administratives se réduire de 15 % entre 2014 et 2016. En 2016, comme lors des enquêtes précédentes, la part la plus importante du coût des charges administratives est assumée par les petites entreprises qui forment aussi le groupe le plus important dans la population des entreprises.

En termes de domaine réglementaire, c'est le domaine fiscal suivi de loin par celui de l'environnement qui contribue à l'augmentation du coût des charges administratives des entreprises entre 2014 et 2016. Par contre, les charges administratives afférentes à la réglementation de l'emploi diminuent sur la période considérée. En 2016, comme ce fut le cas dans toutes les enquêtes précédentes, c'est la fiscalité qui génère la partie la plus importante du coût des charges administratives suivie par l'emploi et loin derrière par l'environnement. L'augmentation du coût des charges administratives des entreprises entre 2014 et 2016 est due à 67 % à la progression du coût externe et à 33 % à la progression du coût interne.

Les indépendants enregistrent une diminution du coût des charges administratives causée par les deux domaines qui les concernent, la fiscalité et l'environnement mais ce sont les charges administratives

1

environnementales qui diminuent proportionnellement le plus. En 2016, comme lors des enquêtes précédentes, la grande majorité du coût des charges administratives des indépendants provient de la fiscalité et cette prédominance augmente à chaque enquête depuis celle de 2008. La diminution du coût des charges administratives entre 2014 et 2016 s'explique par les deux types de coût, interne et externe, qui diminuent mais le coût interne proportionnellement plus que le coût externe.

Le coût moyen pour les indépendants reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût s'accroît en 2016 comme en 2014, après la légère diminution observée en 2012. Le coût moyen par employé des petites entreprises diminue entre 2014 et 2016 mais proportionnellement moins que celui des indépendants.

Dans les neuf enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les neuf enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Les principales critiques des entreprises comme des indépendants portent sur la capacité des réglementations à s'adapter à toutes les situations concernant la qualité des réglementations et sur la facilité d'identifier et d'entrer en contact avec le service compétent concernant la qualité des contacts avec l'administration.

L'évolution de la perception des entreprises quant à la qualité de la réglementation diverge selon le domaine réglementaire considéré. En ce qui concerne le domaine de l'emploi, après une dégradation des scores pour une grande majorité des affirmations lors des enquêtes 2012 et 2014, l'enquête 2016 se caractérise par une augmentation des pourcentages d'entreprises en accord avec toutes les affirmations. En ce qui concerne la fiscalité, les pourcentages augmentent pour les sept affirmations lors de l'enquête 2016 par rapport à celle de 2014. En ce qui concerne le domaine de l'environnement, l'enquête 2016 est caractérisée par une amélioration des résultats pour seulement quatre des sept affirmations proposées et les pourcentages atteints restent inférieurs à ceux de l'enquête 2012 pour toutes les affirmations. Par contre, les indépendants expriment, en 2016 par rapport à 2014, un niveau de satisfaction en augmentation dans les deux domaines réglementaires qui les concernent, mais surtout dans le domaine fiscal.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les résultats de l'enquête 2016 par rapport à ceux des enquêtes précédentes laissent apparaître des évolutions divergentes selon le domaine réglementaire chez les entreprises. En ce qui concerne l'emploi, les résultats s'améliorent en 2016 par rapport aux deux enquêtes précédentes, 2012 et 2014. En ce qui concerne la fiscalité, les résultats en 2016 se dégradent par rapport à ceux obtenus en 2014 et en 2012 pour une majorité d'affirmations. Pour le domaine réglementaire environnemental, les résultats sont en diminution en 2016 par rapport à 2012 et 2014, pour toutes les affirmations. À l'opposé, le taux de satisfaction des indépendants s'améliore, en 2016, dans le domaine environnemental. Par contre, cette tendance est moins nette en ce qui concerne le domaine fiscal où les résultats continuent de se dégrader en 2016 par rapport aux résultats des trois enquêtes précédentes pour trois affirmations et s'améliorent pour quatre affirmations.

En ce qui concerne les quatre simplifications soumises au jugement des entreprises, la facturation électronique et l'eBox sont clairement les plus populaires, mais l'E-procurement est également utilisé par plus d'un tiers des entreprises interrogées. Only Once est l'application la moins utilisée. L'initiative la

plus appréciée par les entreprises est la facturation électronique avec plus de 90 % des entreprises qui l'utilisent qui disent l'apprécier un peu ou beaucoup. L'eBox occupe la deuxième position en termes d'appréciation. Par contre, Only Once se distingue des autres initiatives par le fait que plus de la moitié des entreprises qui en bénéficient s'en disent pas du tout satisfaites.

Comme les entreprises, les indépendants sont les plus nombreux à utiliser la facturation électronique, même si le pourcentage est moins élevé que celui des entreprises, et les moins nombreux à bénéficier d'Only Once. L'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics arrivent en deuxième position en termes d'utilisation par les indépendants. L'appréciation portée par les indépendants qui utilisent les simplifications va dans le même sens que celle des entreprises : les applications les plus souvent utilisées sont aussi les plus appréciées.

1. Introduction: la mesure des charges administratives, une longue histoire

En 2001, le Bureau fédéral du Plan, à la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), réalisait la première enquête destinée à estimer le poids des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants en Belgique. Cette enquête a ensuite été mise en œuvre tous les deux ans en vue de compléter les informations fournies par les autres instruments de mesure des charges administratives et d'évaluer l'effet du processus de simplification. Ce rapport présente les résultats de l'enquête portant sur le coût des charges administratives de l'année 2016.

La technique d'estimation du coût des charges administratives est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014¹. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 31 mai au 20 septembre 2017. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de ce rapport.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives et les limites d'une telle démarche. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000².

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises pour l'année 2016. La première section est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations. La dernière section donne le positionnement des entreprises concernant quelques initiatives importantes de simplification.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des neuf enquêtes réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction, une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2016 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants. Une dernière section présente les conclusions de l'analyse.

4

Les principaux résultats chiffrés sont disponibles dans la base de données Charges administratives, téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Data.

Planning Paper 92 "Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'enquête

À la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. La deuxième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2003, portait sur les charges administratives de l'année 2002. La troisième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2005, portait sur les charges administratives de l'année 2004. La quatrième enquête, menée du 1er juin au 5 septembre 2007, portait sur les charges administratives de l'année 2006. La cinquième enquête, menée du 1er juin au 7 septembre 2009, portait sur les charges administratives de l'année 2008. La sixième enquête, menée du 4 mai au 6 septembre 2011, portait sur les charges administratives de l'année 2010. La septième enquête, menée du 31 mai au 3 septembre 2013, portait sur les charges administratives de l'année 2012. La huitième enquête, menée du 29 mai au 3 septembre 2015, portait sur les charges administratives de l'année 2014. Cette neuvième enquête, menée du 31 mai au 20 septembre 2017, porte sur les charges administratives de l'année 2016. Les enquêtes reposent toutes sur la même méthodologie.

Il convient de souligner que les résultats obtenus ne concernent que les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants, et non celles supportées par les citoyens. De plus, l'enquête adressée aux entreprises ne couvre que les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants³ que les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement. Celles-ci représentent cependant une part très importante de l'ensemble des procédures administratives incombant aux entreprises et indépendants. Il convient aussi de souligner que les charges administratives non récurrentes, comme par exemple celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération⁴. Enfin, l'enquête ne permet pas de distinguer le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire ...) à l'origine des charges administratives.

2.2. Les limites de l'estimation par enquêtes

La méthodologie la plus généralement mise en œuvre pour obtenir une estimation globale du coût total des charges administratives est celle basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. Les résultats de l'enquête sont ensuite extrapolés à l'ensemble de l'économie. Cette façon de procéder présente des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau 1.

³ Compte tenu du fait qu'un indépendant est défini dans le cadre de cette étude comme une personne n'ayant pas d'employé, le questionnaire sur l'emploi ne lui a pas été envoyé.

⁴ L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives prises en compte.

Tableau 1 Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête

Avantages	Inconvénients
Les principaux intéressés fournissent l'information. Ils disposent d'un délai de réponse leur permettant si nécessaire, de demander des renseignements.	Les informations sont subjectives.
Les méthodes statistiques d'échantillonnage sont bien maîtrisées.	Le questionnaire est une charge administrative supplémentaire.
La standardisation des procédures est possible, ce qui diminue le coût d'une procédure récurrente.	Les entreprises et les indépendants ont des difficultés à distinguer les charges administratives imposées par les pouvoirs publics de celles imposées par la gestion de l'entreprise, d'où tendance à la surestimation.
Un intervalle de confiance accompagne les résultats.	Les simplifications marginales ont tendance à passer inaper- çues, les entreprises et les indépendants ne modifiant leur évaluation que lors de changements importants.
L'utilisation des techniques modernes de communication est possible. Les coûts de ce type d'enquête sont significativement inférieurs aux autres méthodes de recherche.	Un biais peut éventuellement être introduit si seules répondent les entreprises les plus efficaces dans la gestion des charges administratives ou celles qui surestiment leurs charges administratives afin de faire pression sur le processus de simplification administrative.

Il faut rappeler que l'enquête porte sur l'ensemble des charges administratives touchant les entreprises et les indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir (européen, fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal) à l'origine de ces obligations administratives.

Les entreprises et les indépendants éprouvent souvent de grandes difficultés à distinguer les charges générées par une obligation administrative légale de celles nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, par exemple, la tenue d'une comptabilité correcte est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise mais est aussi requise pour satisfaire les obligations fiscales. Il est dès lors possible que l'entreprise considère quand même la tenue de la comptabilité comme une charge administrative. De la même manière, la suppression de l'ensemble des charges administratives ne conduirait pas à la disparition de toutes les dépenses administratives au sein des entreprises et chez les indépendants qui, pour des raisons de bonne gestion, devraient continuer à mettre à jour une série d'informations sur leurs activités. Le coût des charges administratives ainsi estimé, comprend donc une certaine partie incompressible qui sera de toute façon encourue par l'entreprise même en l'absence de réglementation.

Étant donné les limites évoquées, l'estimation du coût des charges administratives n'est pas à prendre comme un chiffrage précis mais doit plutôt être interprétée comme un ordre de grandeur. Ainsi, cet indicateur permettra de savoir si le coût administratif total est plus proche de 2 % que de 5 % du PIB. En résumé, les résultats obtenus, surtout dans le volet quantitatif de l'enquête, doivent être interprétés avec prudence.

2.3. Portée de l'enquête

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2016 telle qu'elle est reprise dans le fichier de la Direction générale Statistique (actuellement Statbel)⁵.

L'enquête couvre trois grands domaines réglementaires : l'environnement, l'emploi et la fiscalité.

⁵ Statbel a modifié sa méthodologie de constitution de la population des entreprises et des indépendants en 2008 créant une discontinuité par rapport à la population des enquêtes précédentes.

Trois types de questionnaires ont donc été élaborés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale,
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'environnement,
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'emploi.

Les entreprises de l'échantillon ont reçu un de ces trois questionnaires tandis que les indépendants ont reçu soit celui sur l'environnement soit celui sur la fiscalité étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁶.

2.4. Les questionnaires

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête, chaque questionnaire est constitué de deux grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l'estimation monétaire des charges administratives et un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l'opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives. Un exemple de questionnaire est donné à l'annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l'estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l'indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est, ensuite, sommé et extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁷.

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d'appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l'entreprise ou l'indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir une position allant de "entièrement d'accord", "plutôt d'accord", "plutôt pas d'accord", "entièrement pas d'accord" à "sans opinion".

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,

⁶ Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée. Les indépendants à titre complémentaire ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette enquête.

⁷ Ces différentes étapes sont expliquées à l'annexe 2.

- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

Les entreprises et les indépendants sont aussi interrogés sur leur perception de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2015 et 2016). Il leur est, enfin, demandé de se positionner au regard d'initiatives de simplification en choisissant entre « appréciez beaucoup », « appréciez un peu », « appréciez pas du tout » ou « n'en bénéficiez pas ». Quatre initiatives de simplification – eBox, Facturation électronique, E-procurement et attestations électroniques pour les marchés publics et Only Once – sont proposés à l'appréciation des entreprises et des indépendants.

Deux modes de réponse à ces questionnaires sont prévus : soit par retour de courrier préaffranchi, soit via un site internet créé à cette fin. 47 % des réponses des indépendants et 74 % des réponses des entreprises sont parvenues par voie électronique.

2.5. L'échantillon

Sur base d'un échantillon représentatif de la population, constitué par la Direction générale Statistique⁸, pas moins de 2 931 entreprises ont reçu par voie postale un des trois questionnaires et 4 417 indépendants ont reçu soit le questionnaire fiscal, soit celui sur l'environnement.

L'échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d'activité (industrie et services). L'échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d'activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l'échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale).

Le taux de réponse à l'enquête est en diminution par rapport à l'enquête précédente⁹. Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,3 % pour les entreprises et de 10,3 % pour les indépendants.

⁸ Actuellement Statbel.

⁹ Les taux de réponses des différentes enquêtes sont présentés au tableau 18.

3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

3.1. Le coût des formalités administratives

3.1.1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête¹⁰. Le coût externe se compose, quant à lui, des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2016, 172 196 entreprises

 $^{^{\}rm 10}$ $\,$ Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

comptent de 1 à 9 employés, 32 290 entreprises emploient de 10 à 249 travailleurs et 1 381 grandes entreprises emploient plus de 249 travailleurs.

3.1.2. Résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2016, à 5,93 milliards d'euros, soit 1,40 % du PIB. Le tableau 2 donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont un peu moins importants que les coûts externes, respectivement 46 % et 54 % du coût total.

Tableau 2 Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2016

Nombre d'entreprises	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
205 867	Coût total (Intervalle de confiance)	5,93 (4,2-7,7)	1,40 (1,0-1,8)
	Coût interne	2,72	0,64
	Coût externe	3,22	0,76

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges¹¹, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 61,2 % contre 30,4 % pour les entreprises de taille moyenne et 8,4 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 3 que la part du coût interne est plus faible que celle du coût externe pour les petites entreprises. Cependant, c'est l'inverse qui est observé pour les entreprises de taille moyenne et grande.

Tableau 3 Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût En milliards d'euros et en %

	En milliaras a euros et en %			
Taille	Coût total (en milliards euros)	En % du total des charges	Type de coût	En milliards euros
Petite	3,63	61,2	Coût interne Coût externe	1,47 2,16
Moyenne	1,81	30,4	Coût interne Coût externe	0,97 0,84
Grande	0,50	8,4	Coût interne Coût externe	0,28 0,22
Total	5,93	100,0	Coût interne Coût externe	2,72 3,22

La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 4) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises alors que pour les grandes entreprises, c'est le domaine réglementaire lié à l'emploi qui génère la plus grande partie des charges administratives.

10

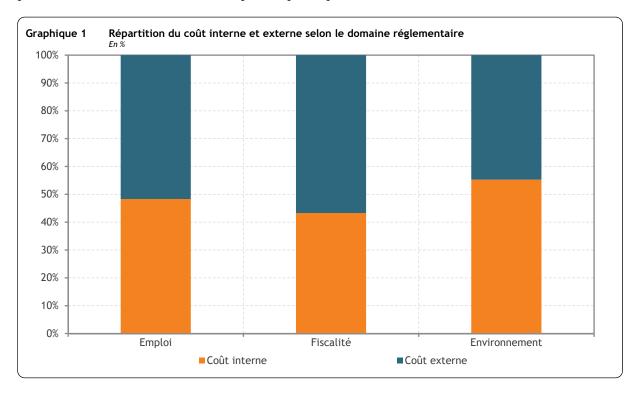
^{11 84 %} des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

Tableau 4 Répartition du coût total par domaine réglementaire

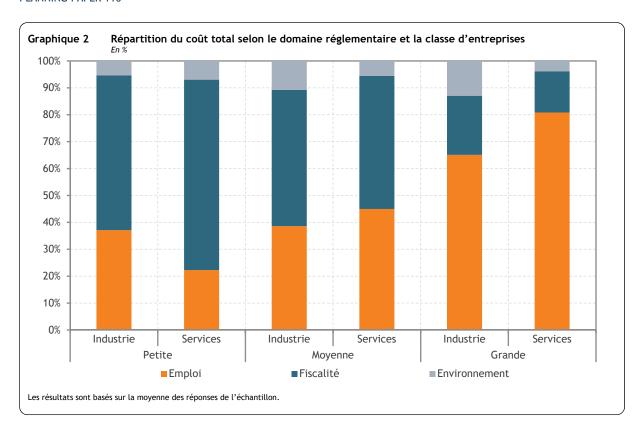
Type de réglementation	En % du coût total
Emploi	33,8
Fiscalité	59,4
Environnement	6,8

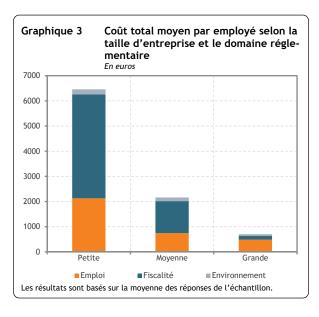
Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, laisse apparaître que la part du coût interne est plus petite que la part du coût externe pour les domaines réglementaires en matière d'emploi et de fiscalité. Mais c'est l'inverse qui est visible pour le domaine de l'environnement, pour lequel la part du coût interne atteint 55,3 % du coût total.



Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprise de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises quelle que soit la nature de leurs activités mais particulièrement dans les services. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées et que les grandes entreprises emploient le plus de personnes. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives. Les charges administratives environnementales sont relativement plus importantes pour les entreprises moyennes et grandes de l'industrie.





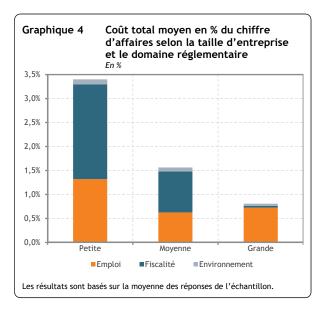
En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Étant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Par contre, ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non plus par an mais par heure prestée¹². Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans l'enquête,

Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.

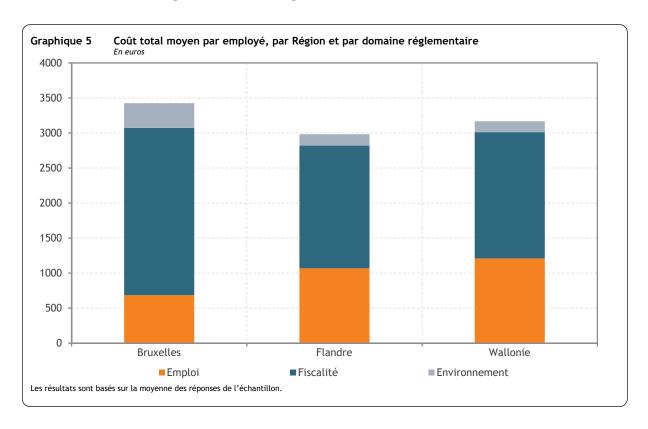
entraîne un surcoût horaire de 3,36 euros pour les petites entreprises, de 1,13 euro pour les entreprises moyennes et de 0,37 euro pour les grandes entreprises.



Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pourcentage du chiffre d'affaires (graphique 4). De nouveau, une diminution rapide du poids relatif des charges administratives avec la taille des entreprises est observée.

Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, les charges administratives générées par les procédures administratives liées à la réglementation en matière d'emploi représentent la part la plus importante du coût administratif total pesant sur les grandes entreprises alors que c'est la réglementation fiscale pour les autres classes d'entreprises.

Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹³.

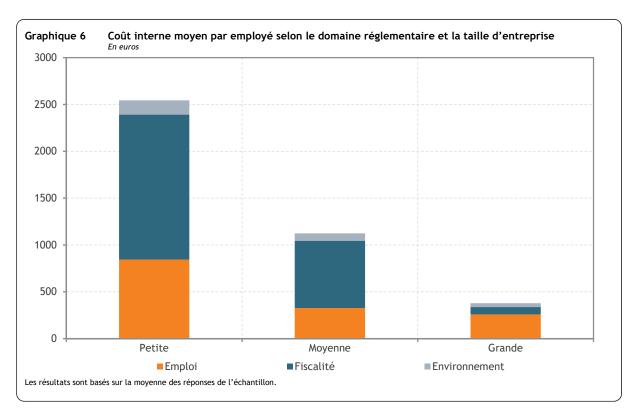


La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social. Le nombre de réponses par questionnaire est particulièrement faible pour la Région de Bruxelles-Capitale.

PLANNING PAPER 116

Le graphique 5 illustre la répartition du coût total moyen par employé selon la Région et le domaine de réglementation. Il en ressort que les entreprises bruxelloises sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises flamandes, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé. Les entreprises bruxelloises se distinguent de celles des deux autres Régions par une part du coût moyen par employé provenant des réglementations en matière d'emploi plus faible (20 % contre 36 % en Flandre et 38 % en Wallonie).

b. Le coût interne



Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Le graphique 6 montre le coût interne moyen par employé estimé en euros pour les différentes catégories de réglementation et de taille d'entreprise. Le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.

La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 5 contient l'estimation du coût externe pour les différentes tailles d'entreprise, exprimé en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

Tableau 5 Coût externe moyen selon la taille d'entreprise En valeur absolue et en % du chiffre d'affaires

	Petite	Moyenne	Grande
Coût externe en euros	13 145	26 967	191 031
Coût externe en % du C.A.	2,08 %	0,71 %	0,23 %
- Emploi	0,85 %	0,31 %	0,19 %
- Fiscalité	1,20 %	0,36 %	0,02 %
- Environnement	0,03 %	0,04 %	0,02 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, la réglementation fiscale est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important alors que pour les grandes entreprises, c'est la réglementation en matière d'emploi qui remplit ce rôle.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2015 et 2016). Les résultats sont présentés au graphique 7.

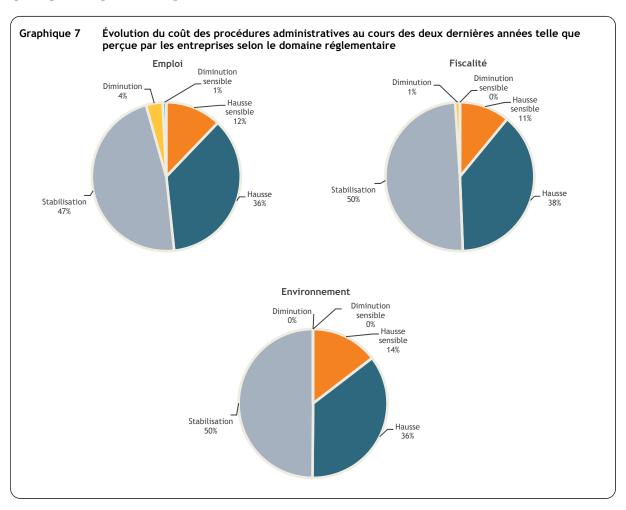
Quelle que soit leur taille, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période. Si on ne tient pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'entreprises ressentant une (forte) diminution de ces charges s'élève à 5 % pour la réglementation en matière d'emploi et à 1 % pour la réglementation en matière de fiscalité. Par contre, aucune entreprise ne considère que les charges administratives en matière d'environnement aient diminué au cours des deux dernières années.

Parmi les entreprises qui ont répondu à l'enquête, 50 % estiment que les charges issues de la réglementation fiscale et de la réglementation en matière d'environnement se sont stabilisées au cours des deux dernières années, contre 47 % pour les charges émanant des réglementations en matière d'emploi.

Un peu moins de la moitié des entreprises estiment que les charges administratives se sont (fortement) accrues au cours des deux dernières années en matière d'emploi (48 %) et de fiscalité (49 %). En ce qui concerne la réglementation en matière d'environnement, cette proportion atteint 50 %.

Ces résultats ne diffèrent pas de manière significative selon la taille des entreprises en ce qui concerne les charges administratives en matière d'emploi. Par contre, en ce qui concerne la fiscalité, la part des

petites entreprises ayant ressenti une augmentation sensible des charges (53 %) est plus élevée que la part des entreprises moyennes (48 %) et des grandes entreprises (47 %), alors que pour la réglementation en matière d'environnement, la part des grandes entreprises ayant ressenti une (forte) augmentation des charges (54 %) est plus élevée que la part des entreprises moyennes (50 %), elle-même plus élevée que la part des petites entreprises (47 %).



Le tableau 6 fait apparaître la répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions : Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie.

Tableau 6 Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région

		Emploi			Fiscalité			Environnement		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	
Hausse sensible	4 %	10 %	18 %	14 %	9 %	15 %	17 %	11 %	22 %	
Hausse	36 %	35 %	38 %	34 %	38 %	39 %	26 %	34 %	42 %	
Inchangé	56 %	50 %	39 %	52 %	51 %	44 %	57 %	55 %	36 %	
Diminution	4 %	4 %	2 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	
Diminution sensible	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Quel que soit le domaine réglementaire considéré, il y a systématiquement moins d'entreprises wallonnes qui estiment que les charges administratives sont restées stables au cours des deux dernières années et systématiquement plus d'entreprises bruxelloises. De même, la part des entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté sur la période considérée, est systématiquement plus élevée en Région wallonne. C'est dans le domaine de l'environnement que cette part est la plus élevée, avec 64 % des entreprises wallonnes qui ont ressenti une (forte) hausse contre 45 % en Flandre et 43 % en Région de Bruxelles-Capitale.

3.2. La qualité de la réglementation

3.2.1. Description

L'évaluation quantitative des charges administratives n'est qu'un des aspects du processus de simplification. Connaître le sentiment des entreprises concernant la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application est aussi important pour guider la réflexion.

Pour ce faire, l'enquête contient une série d'affirmations concernant la qualité de la réglementation en matière d'emploi, d'environnement et de fiscalité. Les entreprises ont le choix entre les réponses allant de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord". Elles ont également la possibilité d'exprimer leur absence d'opinion sur le sujet.

Pour rappel, les affirmations concernant la qualité de la réglementation sont les suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

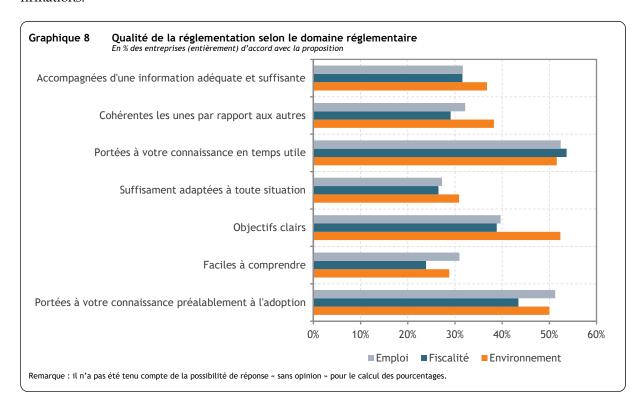
3.2.2. Résultats

Le graphique 8 synthétise les résultats. Une affirmation proposée est soutenue, dans chacun des trois domaines réglementaires couverts, par plus de la moitié des entreprises ayant répondu. Il s'agit de la proposition « les réglementations sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer ». Plus de la moitié des entreprises soutiennent aussi la proposition « les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption » dans les domaines de l'emploi et de l'environnement mais pas dans le domaine fiscal, pour lequel seulement 43 % des entreprises sont d'accord avec cette proposition. Dans le domaine de l'environnement, plus de la moitié des entreprises sont aussi d'accord avec la proposition portant sur la clarté des objectifs des réglementations. En résumé, les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent la publicité donnée aux réglementations.

PLANNING PAPER 116

Les entreprises sont le moins d'accord avec l'affirmation selon laquelle les réglementations sont adaptées à toutes les situations, en particulier dans le domaine de l'emploi, et avec l'affirmation selon laquelle les réglementations sont faciles à comprendre, en particulier dans les domaines de la fiscalité et de l'environnement.

Le domaine fiscal est celui dont la réglementation apparaît de moins bonne qualité, récoltant les scores les plus faibles pour toutes les affirmations. À l'opposé, la réglementation environnementale obtient les scores les plus élevés pour quatre affirmations et la réglementation en matière d'emploi pour trois affirmations.



Dans le domaine de l'emploi, les scores obtenus par les affirmations sont systématiquement les plus faibles pour les petites entreprises alors qu'ils sont les plus élevés pour les entreprises de taille moyenne pour trois affirmations et pour les grandes entreprises pour quatre affirmations. Dans le domaine fiscal, les scores sont majoritairement les plus faibles pour les petites entreprises (5 affirmations sur les 7) et majoritairement les plus élevés pour les entreprises de taille moyenne (6 affirmations sur les 7). Dans le domaine environnemental, les opinions sur la qualité de la réglementation divergent peu selon la taille de l'entreprise, avec seulement une différence significative. Les petites entreprises sont moins souvent d'accord (39 %) avec l'affirmation selon laquelle la réglementation environnementale est portée à leur connaissance préalablement à l'adoption que les grandes et moyennes entreprises (respectivement 53 % et 56 %).

Quel que soit le domaine réglementaire envisagé, le pourcentage d'entreprises en accord avec les affirmations est le plus élevé en Région flamande pour cinq des sept affirmations proposées et il est le plus faible en Région de Bruxelles-Capitale pour cinq affirmations dans les domaines fiscal et environnemental et pour quatre affirmations dans le domaine de l'emploi. Dans les trois Régions, les entreprises se montrent généralement le plus en accord avec les affirmations concernant la publicité donnée aux

réglementations dans les trois domaines couverts. Par contre, les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le moins en accord divergent entre les Régions en fonction du domaine réglementaire considéré. En matière d'emploi, les affirmations qui récoltent le score le plus faible auprès des entreprises flamandes sont « les réglementations s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante » et « elles sont adaptées à toutes les situations » avec 32 % chacune alors qu'en Wallonie, ce sont les affirmations selon lesquelles les réglementations sont adaptées à toutes les situations (21 %) et sont faciles à comprendre (26 %) et qu'à Bruxelles, ce sont les affirmations selon lesquelles les réglementations sont faciles à comprendre (11 %) et ont des objectifs clairs (13 %). Dans le domaine fiscal, les principales critiques des entreprises flamandes portent sur la facilité de compréhension (23 %) et l'adaptation à toutes les situations (27 %), celles des entreprises wallonnes portent sur l'adaptation à toutes les situations (25 %) et sur la cohérence des réglementations (28 %) et celles des entreprises bruxelloises portent sur la facilité de compréhension (9 %) et la cohérence des réglementations (13 %). Dans le domaine environnemental, alors que les entreprises flamandes et wallonnes sont les moins nombreuses à soutenir l'affirmation sur la facilité de compréhension (respectivement 29 % et 28 %) et l'adaptation à toutes les situations (respectivement 33 % et 28 %), les entreprises bruxelloises sont les moins nombreuses à être d'accord avec l'affirmation sur la cohérence et celle sur l'accompagnement par une information adéquate et suffisante avec seulement 18 % chacune.

3.3. La qualité de l'administration

3.3.1. Description

Dans le cadre du volet qualitatif de l'enquête, les entreprises ont aussi été interrogées sur leur opinion quant à la qualité de leurs contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière fiscale, environnementale et d'emploi. Concrètement, ce sondage d'opinion a de nouveau pris la forme de propositions par rapport auxquelles les entreprises pouvaient se montrer d'entièrement d'accord à entièrement pas d'accord. Elles avaient aussi la possibilité de choisir la mention "sans opinion".

Pour rappel, les affirmations concernant l'administration sont les suivantes :

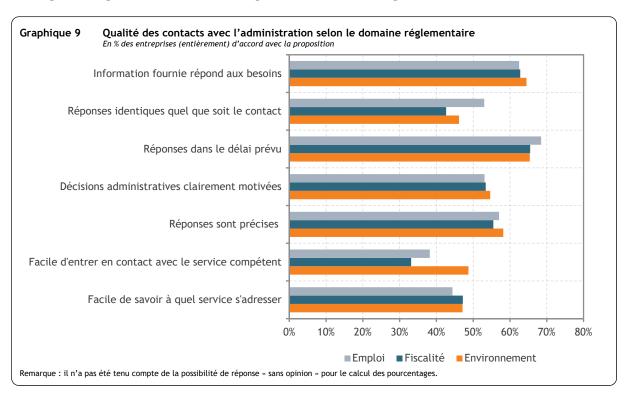
- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans le délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

3.3.2. Résultats

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de l'administration que des réglementations elles-mêmes. C'est dans le domaine environnemental que la qualité des contacts avec l'administration apparaît la meilleure puisque c'est dans ce domaine réglementaire que les pourcentages d'adhésion sont les plus élevés pour quatre des sept propositions soumises au jugement des entreprises. À l'opposé, les domaines de l'emploi et de la fiscalité enregistrent chacun les scores les plus bas pour trois propositions soumises au jugement des entreprises.

Selon une majorité d'entreprises, les administrations fournissent les informations dans le délai prévu dans les trois domaines réglementaires (68 % pour l'emploi et 65 % pour l'environnement et la fiscalité) et ces informations répondent à leurs besoins (64 % pour l'environnement et 63 % pour l'emploi et la fiscalité).

Les entreprises se montrent toutefois plus critiques, surtout dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi, pour ce qui est de la mesure dans laquelle il est facile d'entrer en contact avec le service compétent (respectivement 33 % et 38 %). Dans le domaine de l'emploi et celui de l'environnement, les entreprises sont aussi relativement critiques sur la facilité d'identifier le service à contacter (respectivement 44 % et 47 %) et dans le domaine fiscal et celui de l'environnement, les critiques portent aussi sur le caractère identique des réponses obtenues selon la personne contactée (respectivement 43 % et 46 %).



Dans les trois domaines règlementaires, les pourcentages atteints par les petites entreprises sont généralement inférieurs aux pourcentages obtenus par les entreprises de taille moyenne et de grande taille. C'est vrai pour toutes les affirmations dans le domaine de la fiscalité, pour six affirmations dans le domaine de l'environnement. Par contre, les scores

les plus élevés sont atteints par les grandes entreprises pour quatre affirmations dans les domaines de la fiscalité et de l'environnement et par les entreprises de taille moyenne pour cinq affirmations dans le domaine de l'emploi. Les grandes entreprises se montrent particulièrement en accord avec les affirmations selon lesquelles l'administration donne sa réponse dans le délai prévu et l'information obtenue répond aux besoins dans les domaines de la fiscalité (79 % pour chacune de ces affirmations) et de l'environnement (74 %pour chacune de ces affirmations). Ces mêmes affirmations enregistrent des pourcentages élevés chez les entreprises de taille moyenne mais dans le domaine de l'emploi (respectivement 76 % et 74 %).

Au niveau régional, les pourcentages sont les plus élevés chez les entreprises flamandes pour les trois domaines réglementaires (pour six des sept affirmations) et les pourcentages sont les plus faibles chez les entreprises bruxelloises (pour toutes les affirmations dans le domaine de l'emploi et pour six affirmations dans les domaines fiscal et environnemental). C'est dans le domaine de l'emploi que les écarts entre les pourcentages atteints en Flandre et en Wallonie d'une part et à Bruxelles d'autre part sont les plus marqués et c'est dans le domaine de l'environnement que les différences entre les Régions sont les moins marquées à l'exception de l'affirmation selon laquelle les décisions sont clairement motivées qui reçoit un score particulièrement faible à Bruxelles (20 %) comparativement aux deux autres Régions (61 % en Flandre et 50 % en Wallonie).

3.4. L'appréciation des initiatives de simplification

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur utilisation et leur appréciation de quatre initiatives de simplification que sont :

- eBox,
- Facturation électronique,
- E-procurement et attestations électroniques pour les marchés publics,
- Only Once.

Pour chacune de ces quatre initiatives, il est demandé à l'entreprise si elle en bénéficie ou pas et, si elle en bénéfice, quel est son degré d'appréciation du projet. L'entreprise peut choisir une réponse entre beaucoup, un peu ou pas du tout.

La facturation électronique et l'eBox sont clairement les initiatives les plus populaires, mais l'E-procurement est également utilisé par plus d'un tiers des entreprises interrogées. Only Once est l'application la moins utilisée. Ce classement de l'utilisation des simplifications proposées au jugement ne dépend pas de la taille des entreprises.

Tableau 7 Utilisation des quatre simplifications en fonction de la taille d'entreprise En % du nombre de réponses

	Total	Petite	Moyenne	Grande
eBox	46,4	39,2	46,8	55,9
Facturation électronique		55,6	63,5	60,4
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés pu	blics 34,9	29,7	32,3	47,3
Only Once	14,9	12,7	14,2	19,4

Le tableau 7 montre un effet de taille dans l'utilisation des simplifications proposées. À l'exception de la facturation électronique, la taille de l'entreprise a une nette influence sur l'utilisation de l'application proposée : les grandes entreprises y ont davantage recours que les entreprises de taille moyenne qui les utilisent elles-mêmes davantage que les petites entreprises.

La hiérarchie observée au niveau national se retrouve tant en Flandre qu'en Wallonie avec des pourcentages d'utilisation systématiquement plus élevés en Région wallonne. Par contre en Région de Bruxelles-Capitale, si la facturation électronique est bien l'initiative la plus utilisée (66 % contre 70 % en Wallonie et 56 % en Flandre), elle est suivie par l'E-procurement et les attestations électroniques (42 % contre 38 % en Wallonie et 33 % en Flandre). Il convient cependant de se montrer prudent dans l'interprétation des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale étant donné le nombre limité de réponses reçues.

L'appréciation portée par les entreprises qui utilisent les initiatives de simplification varie d'une initiative à l'autre. Mais la facturation électronique apparaît comme l'initiative la plus appréciée par les entreprises avec plus de 90 % des entreprises qui l'utilisent qui disent l'apprécier un peu ou beaucoup. L'eBox occupe la deuxième position en termes d'appréciation avec plus d'un quart des entreprises qui l'apprécient beaucoup et 62 % qui l'apprécient un peu. Avec des pourcentages très proches, l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics occupent la troisième position. Par contre, Only Once se distingue des autres initiatives par le fait que plus de la moitié des entreprises qui en bénéficient s'en disent pas du tout satisfaites.

Tableau 8 Appréciation des quatre simplifications En % du nombre d'entreprises qui en bénéficient

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
eBox	25,6	62,1	12,3
Facturation électronique	46,8	45,4	7,8
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	23,3	59,3	17,4
Only Once	8,3	34,7	56,9

Un certain effet de taille est aussi visible dans l'appréciation que les entreprises portent sur les simplifications soumises à leur jugement, comme le montre le tableau 9. Ainsi, le pourcentage de petites entreprises qui apprécient beaucoup l'application est systématiquement inférieur au pourcentage affiché par les entreprises de taille moyenne. Ces dernières sont celles qui affichent le plus haut pourcentage de forte appréciation quelle que soit l'initiative considérée. À l'exception d'Only Once, les petites entreprises sont aussi celles qui affichent les plus hauts pourcentages de non-appréciation des initiatives. Quelle que soit la taille des entreprises, l'initiative qui rencontre le plus d'adhésion de la part des entreprises qui l'utilisent est la facturation électronique et celle qui rencontre le moins d'adhésion est Only Once.

Tableau 9 Appréciation des quatre simplifications en fonction de la taille d'entreprise En % du nombre d'entreprises qui en bénéficient

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Petite			
eBox	17,7	59,7	22,6
Facturation électronique	46,1	43,8	10,1
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	14,9	61,7	23,4
Only Once	0,0	50,0	50,0
Moyenne			
еВох	29,1	63,1	7,8
Facturation électronique	47,5	45,3	7,2
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	29,2	52,8	18,1
Only Once	12,9	22,6	64,5
Grande			
еВох	27,4	62,9	9,7
Facturation électronique	46,3	47,8	6,0
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	22,6	66,0	11,3
Only Once	9,5	38,1	52,4

Au niveau régional, quelques différences ressortent aussi des résultats. La facturation électronique est l'initiative la plus appréciée en Flandre et en Wallonie avec respectivement 49 % et 44 % des entreprises qui l'apprécient beaucoup alors qu'en Région de Bruxelles-Capitale, c'est l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics qui récoltent le pourcentage le plus élevé avec 40 % contre 39 % pour la facturation électronique. Dans les trois Régions, l'initiative la moins appréciée est Only Once mais le pourcentage d'entreprises qui ne l'apprécient pas du tout est nettement plus élevé à Bruxelles (83 %) qu'en Wallonie (69 %) et en Flandre (45 %).

3.5. Conclusion

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives des entreprises belges pour l'année 2016 atteignent 5,93 milliards d'euros, soit 1,40 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. Ce sont les coûts externes qui génèrent la part la plus importante du coût total représentant 0,76 % du PIB alors que les coûts internes atteignent 0,64 % du PIB.

Parmi les trois domaines réglementaires envisagés, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût total des charges administratives, et l'environnement qui génère la part la plus faible de ce coût total.

Les petites entreprises sont aussi celles qui présentent le coût moyen des charges administratives par employé et le coût moyen exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires largement les plus élevés. Ceux-ci ont comme principale composante le coût des formalités administratives liées à la fiscalité. La fiscalité est aussi le domaine réglementaire qui génère la plus grande partie du coût moyen par employé des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises ont un coût moyen par employé principalement dû aux formalités en matière d'emploi.

PLANNING PAPER 116

Les entreprises bruxelloises sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises flamandes, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible. Les entreprises bruxelloises se distinguent de celles des deux autres Régions par une part plus faible du coût moyen par employé provenant des réglementations en matière d'emploi.

Quelle que soit leur taille, les entreprises estiment généralement que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Un peu moins de la moitié des entreprises estiment que les charges administratives se sont (fortement) accrues au cours des deux dernières années en matière d'emploi et de fiscalité. En ce qui concerne la réglementation en matière d'environnement, cette proportion atteint 50 %.

Quel que soit le domaine réglementaire considéré, il y a systématiquement moins d'entreprises wallonnes qui estiment que les charges administratives sont restées stables au cours des deux dernières années et systématiquement plus d'entreprises bruxelloises. De même, la part des entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté sur la période considérée, est systématiquement plus élevée en Région wallonne.

Au niveau qualitatif, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites de leurs contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations.

Les entreprises sont assez satisfaites de la publicité donnée aux réglementations. Par contre, leurs principales critiques portent sur le manque d'adaptabilité des réglementations à toutes les situations, en particulier dans le domaine de l'emploi, et sur la difficulté à comprendre la réglementation, en particulier dans les domaines de la fiscalité et de l'environnement. Globalement, le domaine fiscal est celui dont la réglementation apparaît de moins bonne qualité.

Dans le domaine de l'emploi et dans celui de la fiscalité, les petites entreprises sont généralement moins en accord avec les propositions que les entreprises moyennes ou grandes alors que dans le domaine environnemental, les opinions sur la qualité de la réglementation divergent peu selon la taille de l'entreprise. Quel que soit le domaine réglementaire envisagé, le pourcentage d'entreprises en accord avec les affirmations est généralement le plus élevé en Région flamande et il est généralement le plus faible en Région de Bruxelles-Capitale.

Au sujet des contacts avec l'administration, selon une majorité d'entreprises, les administrations fournissent les informations dans le délai prévu dans les trois domaines réglementaires et ces informations répondent à leurs besoins. Les entreprises se montrent toutefois plus critiques, surtout dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi, pour ce qui est de la facilité d'entrer en contact avec le service compétent. Dans le domaine de l'emploi et celui de l'environnement, les entreprises sont aussi relativement critiques sur la facilité d'identifier le service à contacter et dans les domaines fiscal et environnemental, les critiques portent aussi sur le caractère identique des réponses obtenues selon la personne contactée. C'est dans le domaine environnemental que la qualité des contacts avec l'administration apparaît la meilleure alors que dans les domaines de l'emploi et de la fiscalité, il n'y a pas de différence notable dans la qualité des contacts avec l'administration.

Dans les trois domaines réglementaires, les pourcentages atteints par les petites entreprises sont généralement inférieurs aux pourcentages obtenus par les entreprises de taille moyenne et de grande taille.

Au niveau régional, les pourcentages sont généralement les plus élevés chez les entreprises flamandes pour les trois domaines réglementaires et les pourcentages sont généralement les plus faibles chez les entreprises bruxelloises. C'est dans le domaine de l'emploi que les écarts entre les pourcentages atteints en Flandre et en Wallonie d'une part et à Bruxelles d'autre part sont les plus marqués.

En ce qui concerne les quatre simplifications soumises au jugement des entreprises, la facturation électronique et l'eBox sont clairement les plus populaires, mais l'E-procurement est également utilisé par plus d'un tiers des entreprises interrogées. Only Once est l'application la moins utilisée. À l'exception de la facturation électronique, la taille de l'entreprise a une nette influence sur l'utilisation de l'application proposée : les grandes entreprises y ont davantage recours que les entreprises de taille moyenne qui les utilisent elles-mêmes davantage que les petites entreprises.

L'initiative la plus appréciée par les entreprises est la facturation électronique avec plus de 90 % des entreprises qui l'utilisent qui disent l'apprécier un peu ou beaucoup. L'eBox occupe la deuxième position en termes d'appréciation. Par contre, Only Once se distingue des autres initiatives par le fait que plus de la moitié des entreprises qui en bénéficient s'en disent pas du tout satisfaites.

Un certain effet de taille est aussi visible dans l'appréciation que les entreprises portent sur les simplifications soumises à leur jugement : le pourcentage de petites entreprises qui apprécient beaucoup l'application est systématiquement inférieur au pourcentage affiché par les entreprises de taille moyenne. Ces dernières sont celles qui affichent le pourcentage le plus élevé de forte appréciation quelle que soit l'initiative considérée.

4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Sur base de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, les charges administratives supportées par les indépendants belges ont été estimées pour l'année 2016. De nouveau, une distinction est opérée entre un volet quantitatif consacré à l'estimation du coût des charges administratives et un volet qualitatif analysant la perception de la qualité de la réglementation, des contacts avec l'administration en charge de la réglementation et des initiatives de simplification.

4.1. Le coût des formalités administratives

4.1.1. Description

Le coût des charges administratives des indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvre trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employé et donc, en principe, n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

4.1.2. Résultats

a. Le coût total

Le tableau 10 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur la base de l'enquête, les charges administratives des indépendants, en 2016, sont estimées à 0,86 milliard d'euros, soit 0,20 % du PIB. Ce coût total provient à 66 % du coût interne et à 34 % du coût externe.

Tableau 10 Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2016

Nombre d'indépendants	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
411 650	Coût total (Intervalle de confiance)	0,86 (0,68-1,04)	0,20 (0,16-0,25)
	Coût interne	0,56	0,13
	Coût externe	0,30	0,07

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Étant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹⁴, ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (75 %). Il est suivi par les secteurs de l'agriculture avec 10,9 % et de la construction avec 10,7 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 4 % du coût administratif total étant donné qu'il représente le plus petit groupe dans la population totale des indépendants. Quel que soit le secteur d'activité considéré, le coût interne est supérieur au coût externe mais pour les indépendants du secteur des services, cette supériorité est nettement plus marquée.

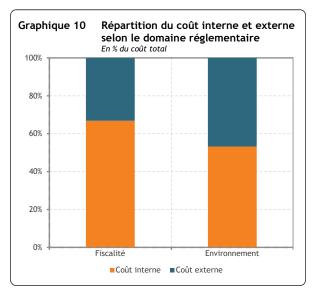
Tableau 11 Répartition du coût total par secteur et par type de coût

Secteur	Coût total (en milliards euros)	En % du coût total	Type de coût	En milliards euros
Agriculture, pêche	0,09	10,9	Coût interne Coût externe	0,05 0,04
Industrie	0,03	3,6	Coût interne Coût externe	0,02 0,01
Construction	0,09	10,7	Coût interne Coût externe	0,05 0,04
Services	0,64	74,8	Coût interne Coût externe	0,44 0,20

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 12) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 8 % du coût total des procédures administratives.

Tableau 12 Répartition du coût total selon le domaine réglementaire

Réglementation	En % du coût total
Fiscalité	92
Environnement	8

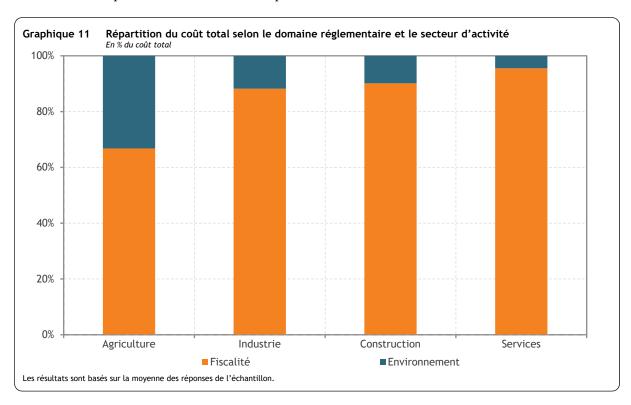


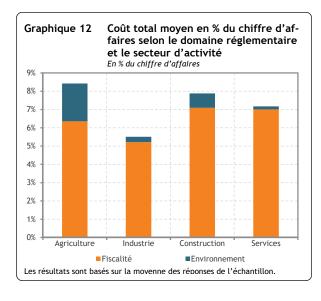
La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, laisse apparaître une différence selon le domaine réglementaire considéré. Le coût des services extérieurs nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives représente une part plus importante du coût total dans le domaine environnemental (47 %) que dans le domaine fiscal (33 %).

 ^{77 %} de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 11 % dans le secteur de la construction,
 8 % dans le secteur agricole et 4 % dans l'industrie.

PLANNING PAPER 116

Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine de la réglementation d'environnementale : 33 % du coût total pour le secteur agricole contre 12 % pour l'industrie, 10 % pour la construction et 4 % pour le secteur des services.

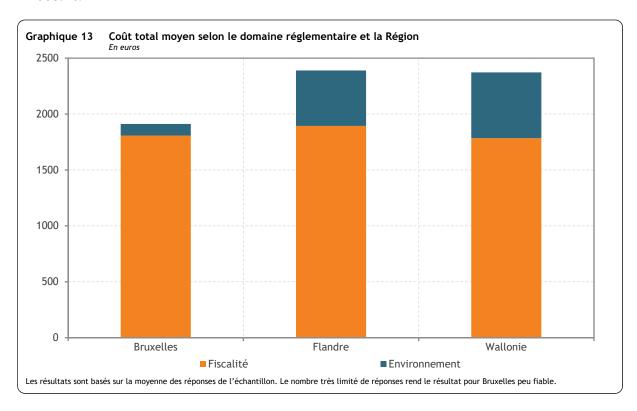




Les indépendants du secteur agricole présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus élevé (graphique 12). Ce coût est principalement causé par les charges administratives fiscales. Mais le coût des charges administratives généré par la réglementation environnementale en pourcentage du chiffre d'affaires y est plus élevé que pour les autres classes d'indépendants. À l'opposé, ce sont les indépendants du secteur de l'industrie qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus faible (5,5 %) suivis par les indépendants des secteurs des services (7,2 %) et de la construction (7,9 %).

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 6 457 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employé. Ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises pour toutes les classes

d'indépendants. En effet, le coût moyen des charges administratives des indépendants du secteur agricole s'élève à 2 796 euros contre 2 030 euros pour les indépendants du secteur des services, 2 018 euros pour les indépendants du secteur de la construction et 1 982 euros pour les indépendants du secteur de l'industrie.



Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis de très près par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois dont le coût des charges administratives en matière d'environnement est particulièrement faible. Il convient cependant de noter que le nombre très limité de réponses des indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale rend l'estimation du coût des charges administratives peu fiable.

Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale.

b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 13 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année. En valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole. En valeur absolue, le coût interne est le plus faible pour les indépendants de la construction. Par contre, en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur industriel qui affichent le coût interne le plus faible.

Tableau 13 Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût interne moyen - en euros	1 497	1 274	1 179	1 391
Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires	4,81 %	3,36 %	4,55 %	4,57 %
- Fiscalité	3,75 %	3,17 %	4,11 %	4,49 %
- Environnement	1,07 %	0,18 %	0,44 %	0,08 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire laisse apparaître l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que la part du coût total moyen généré par la réglementation en matière environnementale est nettement plus élevée pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 14 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût externe moyen le plus élevé. En valeur absolue, le coût externe est le plus faible pour les indépendants du secteur des services alors qu'en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur industriel qui ont le coût externe le plus faible.

En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, et cela quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pour cent du chiffre d'affaires, est cependant relativement élevé pour les indépendants du secteur agricole et relativement faible pour les indépendants du secteur des services.

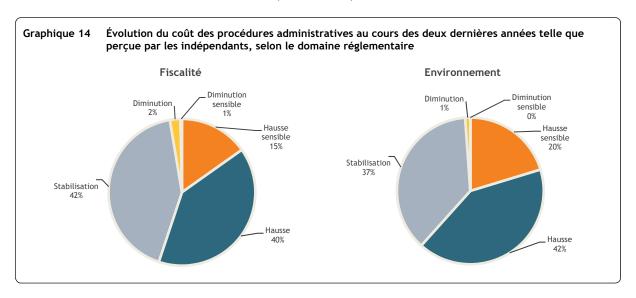
Tableau 14 Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire En euros et en % du chiffre d'affaires

=:: ca: cc c:: ;; aa c:::;;; c a a;; a:: cc				
	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût externe moyen - en euros	1 299	708	839	638
Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires	3,60 %	2,16 %	3,33 %	2,60 %
- Fiscalité	2,60 %	2,04 %	2,98 %	2,51 %
- Environnement	1,00 %	0,11 %	0,35 %	0,09 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Les indépendants ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2015 et 2016).



Le graphique 14 laisse apparaître que peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 3 % de ceux-ci ont perçu une baisse (sensible) des coûts dans le domaine fiscal et 1 % dans le domaine environnemental. Une grande majorité (61 %) des indépendants considère que les charges réglementaires liées à l'environnement ont (fortement) augmenté, contre 55 % en ce qui concerne la fiscalité. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 50 % et 49 %).

Au niveau régional, il n'y a pas de différence significative (tableau 15), abstraction faite de la Région de Bruxelles-Capitale pour laquelle le faible nombre de réponses rend les résultats non fiables. Les résultats obtenus dans les deux autres Régions confirment donc les observations faites à l'échelle nationale en ce qui concerne la perception de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années.

Tableau 15 Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région

		Environnement		Fiscalité					
	Bruxelles*	Flandre	Wallonie	Bruxelles*	Flandre	Wallonie			
Hausse sensible	20 %	21 %	19 %	4 %	17 %	15 %			
Hausse	15 %	45 %	41 %	39 %	41 %	39 %			
Inchangée	65 %	32 %	39 %	48 %	40 %	44 %			
Baisse	0 %	1 %	1 %	4 %	2 %	2 %			
Baisse sensible	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %	0 %			

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Quelle que soit la Région considérée, très peu d'indépendants ont perçu une baisse (sensible) des charges administratives, en particulier dans le domaine environnemental.

^{*} nombre de répondants insuffisant.

4.2. La qualité de la réglementation

4.2.1. Description

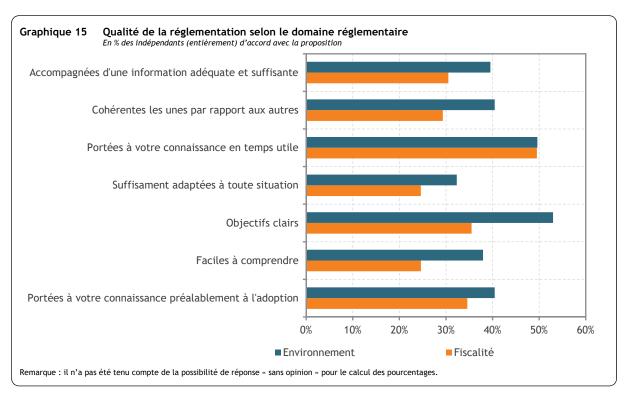
La qualité de la réglementation a été évaluée à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les entreprises. Les indépendants devaient donc choisir une position allant de "entièrement d'accord" à "entièrement en désaccord" par rapport aux affirmations suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

4.2.2. Résultats

Tout comme les entreprises, les indépendants sont davantage satisfaits de la qualité des réglementations environnementales que de la qualité des réglementations fiscales (graphique 15).

Comme dans le cas des entreprises, les indépendants se montrent les plus satisfaits de la communication de la réglementation (les objectifs sont clairs, elle est communiquée en temps utile et avant adoption). Toutefois, la clarté des objectifs de la réglementation est beaucoup moins présente dans le domaine de la fiscalité que dans celui de l'environnement.



À l'opposé, les indépendants, tout comme les entreprises, soulignent clairement le manque de flexibilité et de facilité à comprendre les réglementations, quel que soit le domaine considéré mais, de façon plus marquée, dans le domaine fiscal.

Il n'y a pas de différence significative dans les réponses des indépendants en fonction de leur secteur d'activité en ce qui concerne le domaine fiscal. Par contre, les pourcentages des indépendants du secteur agricole sont systématiquement plus faibles que ceux des indépendants des autres secteurs d'activité pour six des sept affirmations proposées dans le domaine environnemental.

Au niveau régional, les pourcentages d'indépendants (entièrement) d'accord avec les affirmations en Flandre et en Wallonie sont très proches. Ils divergent davantage en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale mais le nombre limité de réponses reçues rend ces résultats peu fiables. En ce qui concerne la fiscalité, les indépendants de la Région wallonne sont proportionnellement un peu plus nombreux que leurs homologues flamands à être en accord avec six des sept affirmations alors qu'en ce qui concerne l'environnement, c'est l'inverse qui s'observe pour cinq des sept affirmations.

4.3. La qualité de l'administration

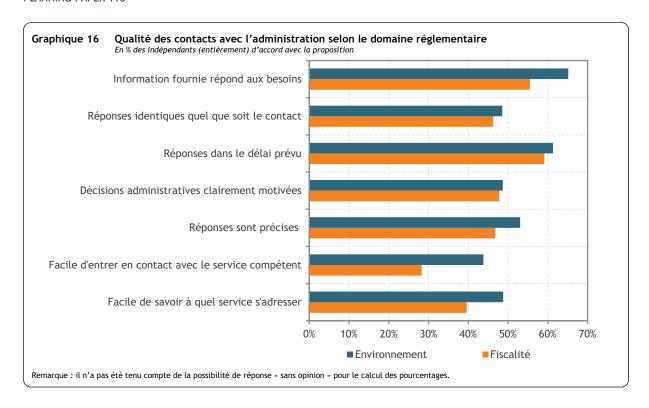
4.3.1. Description

Comme pour les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant la qualité de leurs contacts avec l'administration fiscale et environnementale. Concrètement, ils pouvaient choisir de se positionner de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord" pour les propositions suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai raisonnable,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

4.3.2. Résultats

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l'administration que sur la qualité de la réglementation. Les scores des indépendants sont cependant inférieurs aux scores des entreprises pour toutes les affirmations dans les deux domaines couverts, à l'exception de l'affirmation selon laquelle il est facile de savoir à quel service s'adresser dans le domaine environnemental.



La qualité des contacts avec l'administration est jugée meilleure en matière environnementale qu'en matière fiscale puisque les pourcentages d'indépendants en accord avec les affirmations sont supérieurs pour toutes les affirmations dans ce domaine. Les points les plus appréciés par les indépendants concernent, quel que soit le domaine, le respect du délai prévu dans la réponse donnée par l'administration et l'adéquation de l'information fournie aux besoins. En revanche, le score le plus faible a été enregistré pour la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans le domaine fiscal (28 %). Dans ce domaine, la facilité de savoir à quel service s'adresser est la deuxième affirmation la moins soutenue par les indépendants alors que dans le domaine environnemental, c'est l'affirmation selon laquelle les réponses sont identiques quel que soit le contact qui occupe cette position.

L'analyse des résultats par Région montre une grande similitude d'opinions entre les indépendants flamands, bruxellois et wallons. Globalement, pour les deux domaines réglementaires, les indépendants wallons se montrent un peu plus satisfaits que les indépendants des deux autres Régions, affichant les pourcentages les plus élevés pour cinq des sept affirmations.

4.4. L'appréciation des initiatives de simplification

Les indépendants, comme les entreprises, ont aussi été interrogés sur leur utilisation et leur appréciation de quatre initiatives de simplification.

- eBox,
- Facturation électronique,
- E-procurement et attestations électroniques pour les marchés publics,
- Only Once.

Comme dans le cas des entreprises, il est demandé à l'indépendant s'il en bénéficie ou pas et, s'il en bénéfice, quel est son degré d'appréciation de l'initiative de simplification. L'indépendant peut choisir une réponse entre beaucoup, un peu ou pas du tout.

Tout comme les entreprises, les indépendants sont les plus nombreux à utiliser la facturation électronique, même si le pourcentage est moins élevé que celui des entreprises, et les moins nombreux à bénéficier d'Only Once, même si le pourcentage est plus élevé que celui des entreprises. L'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics arrivent en deuxième position en termes d'utilisation par les indépendants alors que dans le chef des entreprises, c'est l'eBox qui occupe cette position. Les pourcentages les plus élevés sont atteints par les indépendants du secteur agricole alors que les moins élevés sont observés chez les indépendants de l'industrie, à l'exception d'Only Once, simplification pour laquelle le pourcentage le plus faible est observé chez les indépendants de la construction. Au niveau régional, la simplification la plus utilisée par les indépendants est la facturation électronique dans les trois Régions mais particulièrement en Wallonie (56,4 % des indépendants en bénéficient contre 54,8 % en Région Bruxelles-Capitale et 35,7 % en Région flamande). Par contre, la deuxième simplification la plus utilisée est l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics en Flandre et à Bruxelles mais c'est l'eBox en Wallonie. Pour toutes les simplifications proposées, le pourcentage d'indépendants qui en bénéficient est le plus faible en Région flamande.

Tableau 16 Utilisation des quatre simplifications en fonction du secteur d'activité des indépendants En % du nombre de réponses

	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Services
eBox	25,6	36,4	16,3	18,6	20,5
Facturation électronique E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés	44,3	50,8	37,5	43,9	37,9
publics	29,0	36,0	12,5	23,7	35,6
Only Once	17,7	27,7	11,3	10,4	11,6

L'appréciation portée par les indépendants qui utilisent les simplifications va dans le même sens que celle des entreprises : la facturation électronique recueille le plus d'évaluations positives des utilisateurs (75 %) et Only Once le moins d'évaluations positives (36 %). Par contre, c'est l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics qui arrivent en deuxième position (62 %) contrairement aux entreprises qui préfèrent l'eBox.

Tableau 17 Appréciation des quatre simplifications En % du nombre d'indépendants qui en bénéficient

zii io da nome a maepandamo qui en serioji enere			
	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
eBox	10,6	41,6	47,8
Facturation électronique	26,5	48,0	25,5
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	20,3	41,4	38,3
Only Once	10,4	26,0	63,6

L'appréciation des simplifications par les indépendants varie en fonction de leur secteur d'activité. Ainsi, les indépendants du secteur industriel apprécient le plus l'eBox (92 %) alors que c'est la facturation électronique qui reçoit le plus fort soutien des indépendants des autres secteurs d'activité. De même alors que les indépendants qui bénéficient d'Only Once sont proportionnellement peu nombreux à l'apprécier dans les secteurs agricole (35 %), de la construction et des services (20 % chacun), ils sont une

majorité à l'apprécier dans le secteur industriel (78 %). De façon générale, ce sont les indépendants du secteur industriel qui apprécient le plus les simplifications dont ils bénéficient et ceux du secteur agricole qui apprécient le moins, à l'exception d'Only Once.

Il n'y a pas de différence notable dans l'appréciation des simplifications par les indépendants en fonction de leur Région : la facturation électronique est la simplification la plus appréciée et Only Once la moins appréciée. Cependant, l'eBox arrive en deuxième position en termes d'appréciation chez les indépendants wallons alors que c'est l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics qui occupent cette position chez les indépendants des deux autres Régions.

4.5. Conclusion

Sur la base de l'enquête, le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges pour l'année 2016 a été estimé à 0,86 milliard d'euros, soit 0,20 % du PIB. La majeure partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services. Les charges administratives afférentes à la réglementation fiscale génèrent la plus grande partie de ce coût, quels que soient le secteur d'activité et la Région considérés. Le coût moyen en euros supporté par les indépendants, quel que soit leur secteur d'activité, est inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le coût moyen est le plus faible pour les indépendants de l'industrie et le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis de près par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois.

Quels que soient le secteur d'activité, la Région et le domaine réglementaire considérés, les indépendants estiment dans leur grande majorité que les charges administratives ont augmenté (sensiblement) au cours des deux dernières années. Ils sont cependant proportionnellement plus nombreux à exprimer ce sentiment en ce qui concerne le domaine environnemental qu'en ce qui concerne le domaine fiscal. Toutefois, dans les deux domaines considérés, la perception d'une augmentation des charges administratives au cours des deux dernières années est supérieure dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

Les indépendants, comme les entreprises, semblent généralement plus satisfaits des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Globalement, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité de la réglementation environnementale que de celle de la réglementation fiscale. Comme les entreprises, les indépendants sont assez contents de la publicité donnée aux réglementations, mais ils soulignent le manque de flexibilité des réglementations et la difficulté de compréhension de la réglementation dans les deux domaines couverts mais de façon plus marquée dans le domaine fiscal. Au niveau régional, l'appréciation de la qualité de la règlementation fiscale par les indépendants wallons est un peu meilleure que celle des indépendants flamands et pour la qualité de la réglementation environnementale, c'est l'inverse.

Concernant les contacts avec l'administration, le jugement des indépendants est globalement un peu moins favorable que celui des entreprises. Leur appréciation de la qualité des contacts avec l'administration est meilleure dans le domaine environnemental que dans le domaine fiscal. Les indépendants sont particulièrement satisfaits du respect du délai prévu dans la réponse de l'administration et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins. La principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans le domaine fiscal. L'analyse des résultats par Région montre une grande similitude d'opinions entre les indépendants flamands, bruxellois et wallons. Globalement, pour les deux domaines réglementaires, les indépendants wallons se montrent un peu plus satisfaits que les indépendants des deux autres Régions.

En ce qui concerne les quatre simplifications proposées, tout comme les entreprises, les indépendants sont les plus nombreux à utiliser la facturation électronique, même si le pourcentage est moins élevé que celui des entreprises, et les moins nombreux à bénéficier d'Only Once, même si le pourcentage est plus élevé que celui des entreprises. L'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics arrivent en deuxième position en termes d'utilisation par les indépendants. Au niveau régional, la simplification la plus utilisée par les indépendants est la facturation électronique dans les trois Régions mais particulièrement en Wallonie. Par contre, la deuxième simplification la plus utilisée est l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics en Flandre et à Bruxelles mais c'est l'eBox en Wallonie. Pour toutes les simplifications proposées, le pourcentage d'indépendants qui en bénéficient est le plus faible en Région flamande.

L'appréciation portée par les indépendants qui utilisent les simplifications va dans le même sens que celle des entreprises : les applications les plus souvent utilisées sont aussi les plus appréciées. L'appréciation des simplifications par les indépendants varie en fonction de leur secteur d'activité. Ainsi, les indépendants du secteur industriel apprécient le plus l'eBox alors que c'est la facturation électronique qui reçoit le plus fort soutien des indépendants des autres secteurs d'activité. De façon générale, ce sont les indépendants du secteur industriel qui apprécient le plus les simplifications dont ils bénéficient et ceux du secteur agricole qui apprécient le moins.

5. Comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2016

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des neuf enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan. Ces enquêtes ont été menées tous les deux ans à partir de 2000¹⁵. Les intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes rappellent qu'il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises quant à l'évolution du coût total des charges administratives.

Après une brève introduction, une section est consacrée à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

5.1. Introduction

L'enquête menée en 2016 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception du volet qualitatif, qui a subi, au cours du temps, des révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, sur la qualité de la réglementation et sur la qualité des contacts avec l'administration, sont présentes dans les neuf enquêtes et font l'objet d'une comparaison.

La technique d'enquête est identique : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionné par la Direction générale Statistique¹⁶. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier préaffranchi, soit électroniquement sur un site internet (www.enquetes.be) créé par le Bureau fédéral du Plan et uniquement accessible aux détenteurs d'un numéro d'utilisateur et d'un mot de passe figurant sur le questionnaire.

Le tableau 18 permet de comparer les taux de réponses des neuf enquêtes effectuées. La dernière en date présente un taux de réponse en légère diminution par rapport à l'enquête précédente, tant pour les entreprises que pour les indépendants. Ce tableau met aussi en évidence une nette augmentation de l'usage d'internet par les entreprises et les indépendants depuis la première enquête portant sur l'année 2000 même si le pourcentage de réponses reçues par internet lors de la dernière enquête est en diminution.

Tableau 18 Taux de réponse des entreprises et des indépendants - Comparaison Fn~%

EII /0									
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Entreprises	15,3	23,3	19,4	17,0	20,0	17,8	20,6	18,5	17,3
- par voie électronique	17,0	24,0	44,0	40,2	60,2	60,6	62,8	74,5	74,1
Indépendants	7,5	16,6	12,3	10,4	10,6	10,5	12,5	10,9	10,3
- par voie électronique	15,0	13,0	31,0	21,7	44,2	37,6	41,7	51,8	46,5

38

¹⁵ Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be).

¹⁶ Actuellement Statbel.

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les neuf enquêtes. Le coût moyen de chaque classe de l'échantillon a été extrapolé en tenant compte de la population présente dans chaque classe et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2014 et 2016, la population des entreprises a augmenté de 2,0 % et celle des indépendants de 3,1 %, comme l'indique le tableau 19. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2016 avec la population de 2014 peut être trouvée à l'annexe 3.

Tableau 19 Population des entreprises et des indépendants - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Entreprises	205 467	203 170	199 008	203 795	202 323	212 921	208 486	201 858	205 867
Indépendants	459 744	403 578	442 368	410 366	403 519	403 703	408 450	399 177	411 650

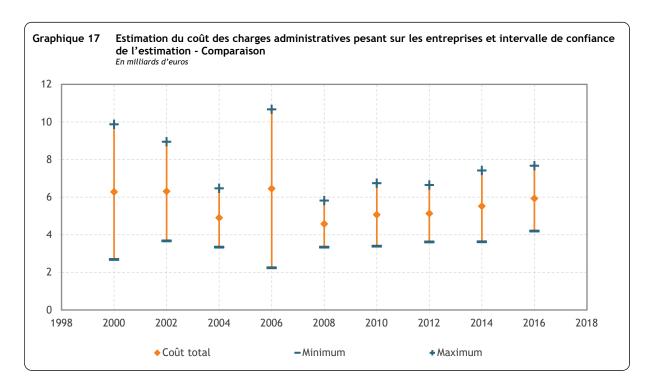
Source: Estimations réalisées par Statbel pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives. Seuls les indépendants à titre principal sont pris en considération.

5.2. Comparaison des résultats : les entreprises

5.2.1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, après avoir augmenté de 11 % entre 2008 et 2010, le coût des charges administratives supportées par les entreprises, calculé en milliards d'euros, a augmenté de 1,3 % entre 2010 et 2012, de 7,6 % entre 2012 et 2014 et de 7,4 % entre 2014 et 2016. Entre 2000 et 2016, le poids des charges administratives en valeur absolue a diminué de 6 %. Depuis la dégradation enregistrée en 2006, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de l'estimation se sont resserrées, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.

Le poids relatif de ces charges administratives, calculé comme le coût total en pourcentage du PIB nominal de l'année correspondante, a très légèrement augmenté de 0,02 point de pour cent entre 2014 et 2016. Depuis 2000, ce coût relatif est passé de 2,55 % du PIB à 1,40 % du PIB, soit une diminution de 1,15 point de pour cent.



Entre 2014 et 2016, contrairement à ce qui avait été observé entre 2012 et 2014, l'augmentation du coût total des charges administratives s'explique par l'augmentation des deux types de coût, externe et interne, comme l'illustre le tableau 20.

Tableau 20 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Coût total en milliards d'euros	6,28	6,31	4,91	6,46	4,58	5,07	5,13	5,52	5,93
Coût total en % du PIB	2,55	2,41	1,73	2,05	1,33	1,43	1,37	1,38	1,40
- Coût interne en mds d'euros	3,36	4,33	2,70	4,11	2,36	2,71	2,67	2,47	2,72
Emploi	1,42	1,74	1,27	1,07	0,92	0,97	1,02	0,94	0,97
Fiscalité	1,48	1,67	1,06	2,78	1,19	1,40	1,40	1,36	1,52
Environnement	0,46	0,92	0,36	0,26	0,25	0,34	0,26	0,18	0,22
- Coût externe en mds d'euros	2,92	1,98	2,21	2,35	2,22	2,36	2,46	3,05	3,22
Emploi	0,96	0,65	0,82	0,81	0,81	0,93	0,87	1,18	1,04
Fiscalité	1,74	1,08	1,21	1,34	1,30	1,30	1,43	1,66	2,00
Environnement	0,22	0,25	0,18	0,20	0,11	0,13	0,16	0,21	0,18

Les charges administratives des petites entreprises continuent de représenter la plus grande partie du coût total des charges administratives mais de façon moins marquée que lors de l'enquête de 2000, même si cette part est en augmentation depuis 2008, comme l'illustre le tableau 21. La part du coût total des charges administratives qui incombe aux entreprises de taille moyenne connaît aussi une augmentation par rapport à l'enquête précédente alors que la part des grandes entreprises diminue.

Tableau 21 Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison

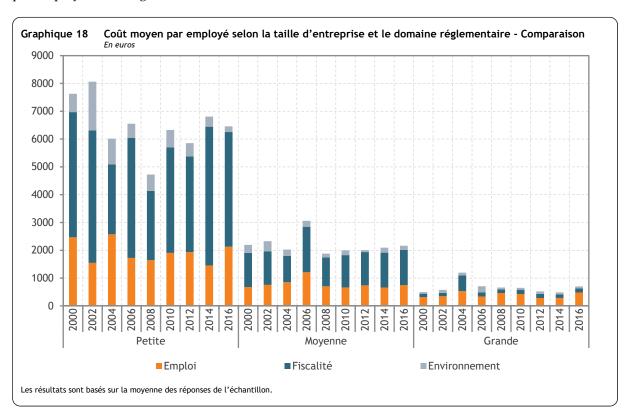
	L11 /0								
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Petites	69,3	53,4	47,0	56,2	48,8	50,7	54,3	59,6	61,2
Moyennes	26,6	32,8	43,0	39,4	38,0	39,6	36,7	29,8	30,4
Grandes	4,2	13,9	10,0	4,5	13,1	9,7	9,0	10,6	8,4

En valeur absolue, les charges administratives afférentes à l'emploi diminuent et celles afférentes à l'environnement et, surtout, à la fiscalité augmentent entre 2014 et 2016 entraînant une modification de la répartition du coût total entre ces trois domaines, comme l'illustre le tableau 22. En effet, la part du coût total des charges administratives liées à l'emploi diminue, celle des charges administratives liées à la fiscalité augmente, après avoir diminué lors de la précédente enquête. La part des charges administratives liées à l'environnement reste quasi stable après avoir diminué lors de l'enquête précédente.

Tableau 22 Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison En~%

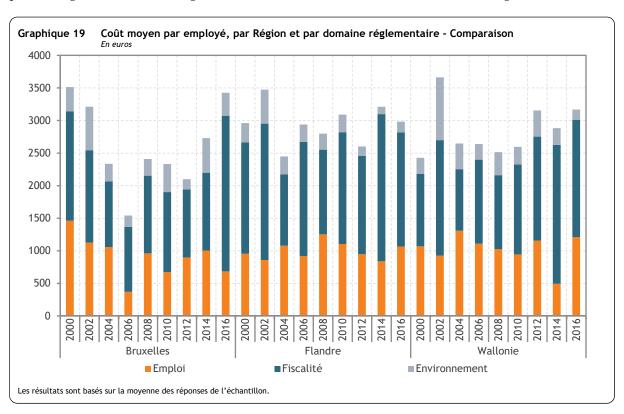
EII .	/0								
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Emploi	38,0	37,8	42,7	29,1	37,8	37,4	36,8	38,4	33,8
Fiscalité	51,2	43,6	46,2	63,7	54,5	53,3	55,1	54,7	59,7
Environnement	10,8	18,7	11,1	7,2	7,7	9,3	8,0	6,9	6,8

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises, illustrée au graphique 18, met en évidence une augmentation du coût par employé commune aux entreprises de taille moyenne et aux grandes entreprises. Mais cette augmentation est surtout marquée chez les grandes entreprises sous l'effet de la forte augmentation du coût moyen par employé des charges administratives liées à l'emploi, aussi responsables de l'augmentation visible pour les entreprises de taille moyenne. Les petites entreprises enregistrent une diminution du coût moyen par employé entre 2014 et 2016, l'augmentation du coût moyen par employé liée à l'emploi étant plus que compensée par la diminution du coût moyen par employé des charges administratives en matière fiscale et, surtout, environnementale.



Entre 2014 et 2016, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires a augmenté pour toutes les catégories d'entreprises, y compris les petites entreprises. En 2016, le coût des charges administratives représente 3,4 % du chiffre d'affaires des petites entreprises contre 2,9 % en 2014 et 5,8 % en 2012, 1,6 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne contre 0,9 % en 2014 et 1,4 % en 2012, et 0,8 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises contre 0,2 % en 2014 et 0,4 % en 2012. En 2010, ce coût représentait 3,6 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,7 % du chiffre d'affaires des entreprises des entreprises de taille moyenne et 0,6 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2008, il représentait 3,5 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 0,9 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,3 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2006, ces pourcentages s'élevaient à respectivement 3,9 %, 1,2 % et 0,6 % alors qu'en 2004, ils atteignaient encore respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Entre 2014 et 2016, au niveau régional, le coût moyen par employé a augmenté en Wallonie (+10 %) mais surtout à Bruxelles (+26 %), à cause de l'augmentation des charges administratives dans le domaine fiscal à Bruxelles et dans le domaine de l'emploi en Wallonie. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Flandre (-7 %), la baisse des charges administratives en matière fiscale ayant plus que compensé l'augmentation des charges administratives dans les deux autres domaines réglementaires.



Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours de deux dernières années a évolué par rapport à l'enquête précédente : une grande partie des entreprises sont toujours d'avis que les charges ont (fortement) augmenté, mais dans une moindre mesure qu'en 2014 et de manière nettement moins marquée qu'en 2000 (la première année d'enquête). Alors qu'en 2000, 81 % des entreprises ressentaient une hausse (sensible) des charges dans le domaine fiscal, elles n'étaient plus que 45 % à partager ce sentiment en 2010. En 2012, ce pourcentage grimpait à 58 %. En 2014, il reculait de nouveau pour atteindre 49 %, pourcentage auquel il se stabilise en 2016. La même

évolution est visible dans le domaine de l'emploi : 77 % des entreprises estimaient que les charges administratives dans ce domaine avaient (sensiblement) augmenté en 2000, alors qu'elles n'étaient plus que 51 % à exprimer ce sentiment en 2010 et 55 % en 2012. En 2014, ce pourcentage retombait à 52 % et en 2016, il est de 48 %. La perception de l'évolution des charges administratives environnementales s'améliore aussi depuis 2000, année au cours de laquelle le pourcentage était de 71 %. En 2010 et 2012, respectivement 57 % et 56 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (sensiblement) augmenté, contre seulement 52 % en 2014 et 50 % en 2016.

Cette tendance générale s'observe aussi au niveau régional avec une nette baisse visible quant à la perception de l'évolution des charges administratives dans les trois domaines réglementaires dans chacune des trois Régions depuis 2000. En 2016 par rapport à 2014, le pourcentage d'entreprises ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives diminue clairement en Flandre et à Bruxelles pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête. Par contre, ce pourcentage augmente en Région wallonne, également pour les trois domaines réglementaires.

5.2.2. La qualité des formalités administratives

En 2016, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, quel que soit le domaine envisagé. À travers les neuf enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations.

Le tableau 23 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les différentes propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les neuf enquêtes effectuées.

Les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations (portées à leur connaissance préalablement à leur adoption et en temps utile pour s'y conformer). Leurs principales critiques concernent toujours le manque de flexibilité des réglementations, la difficulté de compréhension des réglementations et leur manque de cohérence les unes par rapport aux autres.

Au-delà de ces tendances communes, des différences apparaissent entre les domaines réglementaires à travers les neuf enquêtes.

En ce qui concerne le domaine de l'emploi, après une dégradation des pourcentages pour une grande majorité des affirmations lors des enquêtes 2012 et 2014, l'enquête 2016 se caractérise par une augmentation des pourcentages pour toutes les affirmations, pourcentages qui se rapprochent des niveaux atteints en 2010. Une majorité d'entreprises est de nouveau (entièrement) d'accord avec les affirmations portant sur la publicité donnée aux réglementations en matière d'emploi.

En ce qui concerne la fiscalité, les pourcentages augmentent pour les sept affirmations lors de l'enquête 2016 par rapport à celle de 2014 et sont aussi en augmentation pour une majorité d'affirmations en comparaison avec l'enquête 2012. La facilité de compréhension de la réglementation fiscale reste problématique avec moins d'une entreprise sur quatre (entièrement) d'accord avec l'affirmation, soit un pourcentage inférieur à ceux affichés entre 2002 et 2008.

PLANNING PAPER 116

En ce qui concerne le domaine de l'environnement, l'enquête 2016 est caractérisée par une amélioration des résultats pour seulement quatre des sept affirmations proposées et les pourcentages atteints restent inférieurs à ceux de l'enquête 2012 pour toutes les affirmations.

Tableau 23 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison

En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
	Emploi								
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	43	49	49	41	42	49	48	40	51
Facile à comprendre	26	23	25	30	32	33	29	30	31
Objectifs clairs	30	33	33	40	43	38	39	39	40
Suffisamment adaptée à toute situation	14	22	18	30	27	31	21	22	27
Portée à votre connaissance en temps utile	38	43	43	51	55	59	46	45	52
Cohérente l'une par rapport à l'autre	23	28	27	28	29	32	31	27	32
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	23	26	30	35	32	32	33	33	32
	Fiscalité	•							
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	47	41	54	49	42	37	47	39	43
Facile à comprendre	18	25	26	30	30	24	20	21	24
Objectifs clairs	34	37	36	42	35	28	38	35	39
Suffisamment adaptée à toute situation	14	16	28	27	26	22	14	18	27
Portée à votre connaissance en temps utile	47	49	49	55	53	49	39	47	54
Cohérente l'une par rapport à l'autre	19	19	22	26	25	32	23	23	29
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	24	33	32	38	34	37	23	29	32
	Environr	nement							
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	53	39	54	44	41	45	50	46	50
Facile à comprendre	32	25	23	37	33	32	40	30	29
Objectifs clairs	50	38	37	52	50	51	60	44	52
Suffisamment adaptée à toute situation	16	12	14	35	34	31	31	29	31
Portée à votre connaissance en temps utile	47	41	50	56	57	50	62	55	52
Cohérente l'une par rapport à l'autre	30	27	30	39	43	37	44	42	38
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	29	35	28	41	40	35	45	35	37

En ce qui concerne le contact avec l'administration, les affirmations qui obtiennent le meilleur score en 2016, quel que soit le domaine réglementaire, sont généralement les mêmes que lors des enquêtes précédentes : la réponse est donnée dans le délai prévu et l'information fournie répond aux besoins. Les aspects plus critiques sont aussi les mêmes et concernent la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, la facilité de savoir à quel service s'adresser et le caractère identique de la réponse quelle que soit la personne contactée.

Les résultats de l'enquête 2016 par rapport à ceux des enquêtes précédentes laissent, cependant, apparaître des évolutions divergentes selon le domaine réglementaire. En ce qui concerne l'emploi, les pourcentages sont plus élevés pour six des sept affirmations proposées en 2016 par rapport aux résultats des deux enquêtes précédentes, 2012 et 2014. La seule dégradation des résultats s'observe pour l'affirmation selon laquelle il est facile de contacter le service compétent.

Tableau 24 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

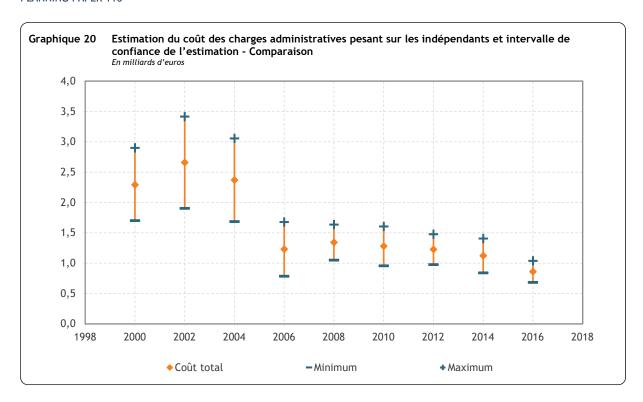
En % des entreprises (entierement) d	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
	Emploi								
Facile de savoir à quel service s'adresser	32	35	36	44	40	44	43	36	44
Facile de contacter le service compétent	31	38	37	37	36	44	43	40	38
Les réponses sont précises	51	43	52	52	55	57	58	52	57
Les décisions sont clairement motivées	37	41	42	48	48	47	50	47	53
La réponse est donnée dans le délai prévu	54	55	59	67	55	64	57	58	68
La réponse est identique quel que soit le contact	33	36	28	48	45	53	45	36	53
L'information fournie répond aux besoins	55	50	56	72	65	67	62	59	63
	Fiscalité								
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	51	43	52	49	55	55	40	47
Facile de contacter le service compétent	47	39	39	43	39	39	44	35	33
Les réponses sont précises	36	47	57	56	56	52	57	57	55
Les décisions sont clairement motivées	35	41	44	48	49	53	51	50	53
La réponse est donnée dans le délai prévu	49	56	68	69	68	65	68	67	65
La réponse est identique quel que soit le contact	29	31	33	44	44	47	40	44	43
L'information fournie répond aux besoins	51	58	62	66	68	64	67	64	63
	Environr	ement							
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	42	45	50	57	44	55	50	47
Facile de contacter le service compétent	52	48	43	58	61	51	66	55	49
Les réponses sont précises	45	41	45	57	61	59	60	61	58
Les décisions sont clairement motivées	43	39	39	52	56	51	57	62	55
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	50	57	67	72	61	70	70	65
La réponse est identique quel que soit le contact	39	31	38	51	54	46	49	51	46
L'information fournie répond aux besoins	57	50	55	64	69	70	75	69	64

En ce qui concerne la fiscalité, les pourcentages obtenus en 2016 se dégradent par rapport à ceux obtenus en 2014 et en 2012, pour cinq des sept affirmations. Pour le domaine réglementaire environnemental, les pourcentages sont en diminution en 2016 par rapport à 2012 et 2014 pour toutes les affirmations.

5.3. Comparaison des résultats : les indépendants

5.3.1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives des indépendants de 2000 à 2016. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est ensuite réduit de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006, avant d'augmenter de 9 % entre 2006 et 2008 pour se réduire, une nouvelle fois, de 5 % entre 2008 et 2010, de 4 % entre 2010 et 2012, de 8 % entre 2012 et 2014 et de 23 % entre 2014 et 2016. Au total, entre 2000 et 2016, le coût total des charges administratives supportées par les indépendants a diminué de 62 %. Depuis 2004, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont réduites, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.



La diminution du coût total des charges administratives des indépendants entre 2014 et 2016 est aussi visible quand le coût des charges administratives est exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée. En 2016, le poids relatif des charges administratives des indépendants atteint 0,20 % du PIB soit une diminution de 0,08 point de pour cent par rapport au 0,28 % atteint en 2014. En valeur absolue, les deux types de coût, interne et externe, diminuent mais le coût interne proportionnellement plus que le coût externe (-27 % contre -17 %).

Depuis 2000, le poids relatif des charges administratives des indépendants s'est réduit de 0,73 point de pourcentage.

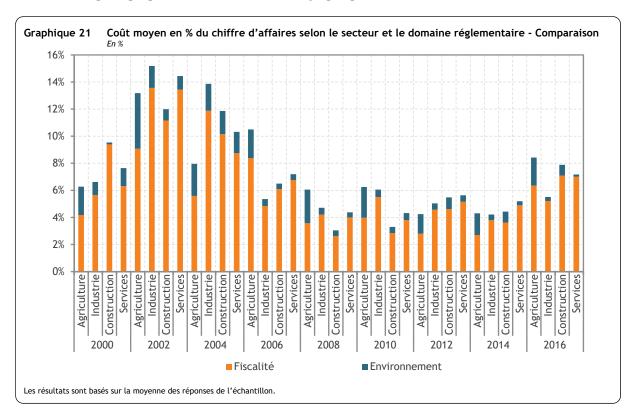
Tableau 25 Coût total des procédures administratives - Comparaison

			O						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Coût total en milliards d'euros	2,29	2,66	2,37	1,23	1,34	1,28	1,23	1,12	0,86
Coût total en % du PIB	0,93	1,02	0,84	0,39	0,39	0,36	0,33	0,28	0,20
- Coût interne en milliards d'euros	1,46	1,82	1,39	0,78	0,78	0,76	0,63	0,77	0,56
- Coût externe en milliards d'euros	0,83	0,84	0,98	0,45	0,56	0,52	0,60	0,36	0,30

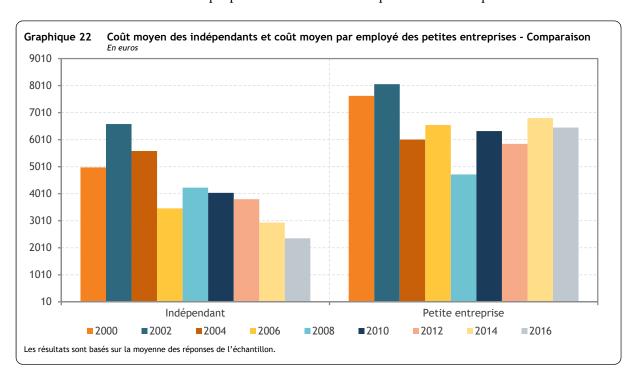
Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. Malgré la diminution en valeur absolue du coût des charges administratives liées à chacune de ces réglementations, la part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a augmenté en 2016, comme elle l'avait déjà fait en 2010, en 2012 et en 2014. En 2016, en effet, la part due à la réglementation environnementale atteint 9 % du coût total et celle due à la réglementation fiscale 91 %, contre respectivement 10 % et 90 % en 2014. En valeur absolue, la baisse du coût total enregistrée entre 2014 et 2016 s'explique à 85 % par la diminution du coût des charges administratives fiscales.

Entre 2014 et 2016, le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a augmenté dans tous les secteurs d'activité mais, particulièrement, chez les indépendants du

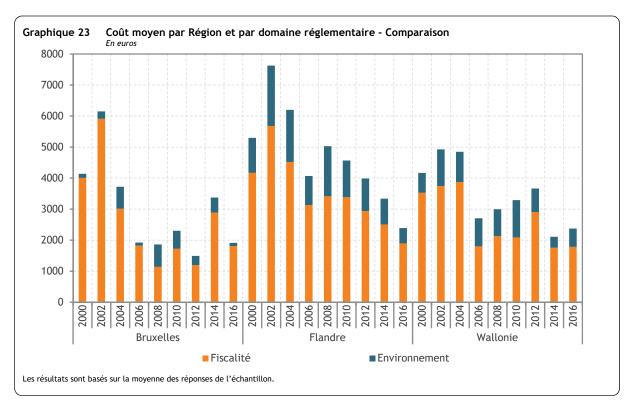
secteur agricole, pour lesquels il passe de de 4,3 % à 8,4 %. Dans tous les secteurs d'activité, c'est essentiellement l'augmentation du coût exprimé en pour cent du chiffre d'affaires des charges administratives fiscales qui explique la croissance observée (graphique 21).



Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût s'accroît en 2016 comme en 2014 après la légère diminution observée en 2012. Le coût moyen par employé des petites entreprises diminue entre 2014 et 2016 mais proportionnellement moins que celui des indépendants.



Au niveau régional, la tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands (-28 % par rapport à 2014) et surtout bruxellois (-43 % par rapport à 2014), comme l'illustre le graphique 23. Par contre, les indépendants wallons voient le coût moyen des charges administratives augmenter de 13 %, après avoir enregistré une forte diminution entre 2012 et 2014. Il convient cependant de noter que le nombre limité de réponses reçues des indépendants bruxellois à l'enquête 2016 comme à celles de 2014 et de 2012 rend le résultat peu fiable pour cette Région.



Le sentiment général des indépendants quant à l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années rejoint celui des entreprises : la majorité des indépendants (et des entreprises) disent en effet avoir ressenti un accroissement (sensible) des charges administratives au cours des deux années écoulées. L'enquête de 2012 avait révélé une rupture de la tendance baissière observée depuis 2006, mais les résultats de 2016 confirment la tendance à une légère diminution observée en 2014, surtout dans le domaine de la fiscalité. En effet, les indépendants sont, en 2016, 55 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 59 % en 2014, 62 % en 2012 et 53 % en 2010. Concernant la réglementation environnementale, les indépendants sont, en 2016, 61 % à percevoir une (forte) augmentation des charges administratives contre 65 % en 2014, 66 % en 2012 et 64 % en 2010.

Au niveau régional, des divergences apparaissent entre la Région flamande et la Région wallonne, le nombre limité de réponses reçues pour la Région de Bruxelles-Capitale rendant les résultats non fiables. Dans le domaine de la fiscalité, la Flandre enregistre une diminution du pourcentage entre 2014 et 2016, de 62 % à 58 %, après la stabilisation enregistrée entre 2012 et 2014, alors que la Wallonie enregistre une stabilisation à 54 % en 2016 comme en 2014, après 63 % en 2012. Dans le domaine environnemental, la Région wallonne, après avoir connu une augmentation constante du pourcentage de 56 % en 2010 à 64 % en 2012 et à 65 % en 2014, enregistre une diminution à 60 % en 2016 alors que la Région flamande

connait une stabilisation en 2016, à 66 % comme en 2014, après avoir enregistré une baisse de 2010 à 2012, passant de 68 % en 2010 à 67 % en 2012.

5.3.2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les neuf enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2016 par rapport à 2014, un niveau de satisfaction en augmentation dans les deux domaines réglementaires, mais surtout dans le domaine fiscal où les pourcentages s'améliorent pour toutes les affirmations.

Tableau 26 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison

En % des indépendants (entièrement) d'acc	En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition								
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
	Fiscalit	é							
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	39	41	40	35	45	46	47	32	35
Facile à comprendre	22	27	25	27	30	35	30	19	25
Objectifs clairs	28	39	34	35	39	43	42	27	36
Suffisamment adaptée à toute situation	23	31	33	23	30	35	29	20	25
Portée à votre connaissance en temps utile	57	49	45	52	60	59	46	48	50
Cohérente l'une par rapport à l'autre	29	33	34	30	35	43	31	26	29
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	34	36	35	35	40	46	35	24	31
Environnement									
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	51	39	48	49	42	45	49	41	40
Facile à comprendre	33	28	31	32	36	35	37	32	38
Objectifs clairs	44	39	40	39	50	49	46	46	53
Suffisamment adaptée à toute situation	24	20	27	24	28	26	31	33	32
Portée à votre connaissance en temps utile	54	42	40	45	52	41	51	50	50
Cohérente l'une par rapport à l'autre	32	27	34	30	33	54	38	36	40
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	40	33	33	39	38	34	40	38	40

Sur les neuf enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer et qu'elles sont portées à leur connaissance préalablement à l'adoption. En ce qui concerne le domaine environnemental, la clarté des objectifs suscite également davantage de satisfaction. En résumé, la publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants comme pour les entreprises.

Pour les deux domaines réglementaires, les principales critiques émises par les indépendants en 2016, comme lors des enquêtes précédentes, concernent la difficulté à comprendre les réglementations et le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations.

S'agissant de la qualité des contacts avec l'administration (tableau 27), le taux de satisfaction des indépendants s'améliore, en 2016, dans le domaine environnemental où les pourcentages d'indépendants (entièrement) d'accord sont en hausse pour toutes les affirmations. Par contre, cette tendance est moins nette en ce qui concerne le domaine fiscal où les pourcentages continuent à se dégrader en 2016 par

PLANNING PAPER 116

rapport aux résultats de 2014, 2012 et 2010 pour trois affirmations et s'améliorent pour quatre affirmations.

Dans les deux domaines réglementaires et à travers les enquêtes, les sources de satisfaction des indépendants sont identiques : la réponse arrive dans le délai prévu et l'information fournie répond aux besoins.

En matière fiscale, pour la septième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent avec une diminution du pourcentage pour la quatrième fois consécutive. C'est aussi la principale critique des indépendants en matière environnementale mais seulement pour la deuxième fois consécutive et le pourcentage en 2016 est en hausse par rapport à celui de 2014.

Tableau 27 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison

En % des maepenaants (entrerement)									
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
	Fiscalité	•							
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	47	47	49	53	51	45	39	40
Facile de contacter le service compétent	46	48	45	42	51	50	39	35	28
Les réponses sont précises	46	51	52	55	59	60	60	50	47
Les décisions sont clairement motivées	39	43	48	43	52	57	55	41	48
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	58	64	58	65	71	62	60	59
La réponse est identique quel que soit le contact	37	45	47	45	58	52	51	44	46
L'information fournie répond aux besoins	53	57	56	63	63	66	62	53	55
	Environ	nement							
Facile de savoir à quel service s'adresser	44	42	39	44	46	51	43	42	49
Facile de contacter le service compétent	41	41	37	47	42	46	45	37	44
Les réponses sont précises	47	40	37	51	55	54	48	47	53
Les décisions sont clairement motivées	40	35	31	43	50	47	43	47	49
La réponse est donnée dans le délai prévu	49	55	54	66	57	65	55	60	61
La réponse est identique quel que soit le contact	48	45	42	52	44	48	48	47	49
L'information fournie répond aux besoins	51	42	50	59	62	60	52	53	65

5.4. Conclusion

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants a augmenté de 2,3 % entre 2014 et 2016, après avoir augmenté de 4,5 % entre 2012 et 2014, s'être quasiment stabilisé entre 2010 et 2012, et avoir enregistré une augmentation de 7 % entre 2008 et 2010 après une diminution de 23 % entre 2006 et 2008. Il passe de 6,64 milliards d'euros en 2014 à 6,79 milliards d'euros en 2016. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et de celui supporté par les indépendants, qui diminue, et cela pour la quatrième fois consécutive. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000, et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 21 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif total des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants diminue légèrement comme lors des deux enquêtes précédentes. Il atteint 1,60 % en 2016 après 1,66 % en 2014, 1,70 % en 2012, 1,79 % en 2010, 1,72 % en 2008, 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. En seize ans, le poids relatif des charges administratives a donc été diminué de 1,88 point de pour cent.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2014 et 2016 est causée par la progression du coût des charges administratives des petites entreprises et, dans une moindre mesure, par celle des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises voient, par contre, le coût des charges administratives se réduire de 15 % entre 2014 et 2016. En 2016, comme lors des enquêtes précédentes, la part la plus importante du coût des charges administratives est assumée par les petites entreprises qui forment aussi le groupe le plus important dans la population des entreprises. Cette part est en constante augmentation depuis l'enquête 2008, passant de 49 % en 2008 à 61 % en 2016.

En termes de domaine réglementaire, c'est le domaine fiscal suivi de loin par celui de l'environnement qui contribue à l'augmentation du coût des charges administratives des entreprises entre 2014 et 2016. Par contre, les charges administratives afférentes à la réglementation de l'emploi diminuent sur la période considérée. En 2016, comme ce fut le cas dans toutes les enquêtes précédentes, c'est la fiscalité qui génère la partie la plus importante du coût des charges administratives suivie par l'emploi et loin derrière par l'environnement. L'augmentation du coût des charges administratives des entreprises entre 2014 et 2016 est due à 67 % à la progression du coût externe et à 33 % à la progression du coût interne.

Les indépendants enregistrent une diminution du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui diminuent proportionnellement le plus. En 2016, comme lors des enquêtes précédentes, la grande majorité du coût des charges administratives des indépendants provient de la fiscalité et cette prédominance augmente à chaque enquête depuis celle de 2008. La diminution du coût des charges administratives entre 2014 et 2016 s'explique par les deux types de coût, interne et externe, qui diminuent mais le coût interne proportionnellement plus que le coût externe.

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises entre 2014 et 2016 met en évidence une augmentation du coût par employé commune aux entreprises de taille moyenne et aux grandes entreprises. Mais cette augmentation est surtout marquée chez les grandes entreprises sous

PLANNING PAPER 116

l'effet de la forte augmentation du coût moyen par employé des charges administratives liées à l'emploi, aussi responsable de l'augmentation visible pour les entreprises de taille moyenne. Les petites entreprises enregistrent une diminution du coût moyen par employé entre 2014 et 2016, l'augmentation du coût moyen par employé liée à l'emploi étant plus que compensée par la diminution du coût moyen par employé des charges administratives en matière fiscale et, surtout, environnementale.

Le coût moyen pour les indépendants reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût s'accroît en 2016 comme en 2014 après la légère diminution observée en 2012. Le coût moyen par employé des petites entreprises diminue entre 2014 et 2016 mais proportionnellement moins que celui des indépendants.

Au niveau régional, entre 2014 et 2016, le coût moyen par employé des entreprises a augmenté en Wallonie mais surtout à Bruxelles, à cause de l'augmentation des charges administratives dans le domaine fiscal à Bruxelles et dans le domaine de l'emploi en Wallonie. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Flandre, la baisse des charges administratives en matière fiscale ayant plus que compensé l'augmentation des charges administratives dans les deux autres domaines réglementaires. Alors qu'en 2014, c'étaient les entreprises flamandes qui présentaient le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible, en 2016, cet ordre est inversé. Les entreprises bruxelloises présentent le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises flamandes le plus faible. La tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands et surtout bruxellois. Par contre, les indépendants wallons voient le coût moyen des charges administratives augmenter après avoir enregistré une forte diminution entre 2012 et 2014. Il convient cependant de noter que le nombre limité de réponses reçues des indépendants bruxellois à l'enquête 2016 comme à celles de 2014 et de 2012 rend le résultat peu fiable pour cette Région.

En 2016, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours de deux dernières années a évolué par rapport à l'enquête précédente : une grande partie des entreprises sont toujours d'avis que les charges ont (fortement) augmenté, mais dans une moindre mesure qu'en 2014 et de manière nettement moins marquée qu'en 2000. Concernant les indépendants, l'enquête de 2012 avait révélé une rupture de la tendance baissière observée depuis 2006, mais les résultats de 2016 confirment la tendance à une légère diminution observée en 2014.

Dans les neuf enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les neuf enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Les principales critiques des entreprises comme des indépendants portent sur la capacité des réglementations à s'adapter à toutes les situations concernant la qualité des réglementations et sur la facilité d'identifier et d'entrer en contact avec le service compétent concernant la qualité des contacts avec l'administration.

L'évolution de la perception des entreprises quant à la qualité de la réglementation diverge selon le domaine réglementaire considéré. En ce qui concerne le domaine de l'emploi, après une dégradation des pourcentages pour une grande majorité des affirmations lors des enquêtes 2012 et 2014, l'enquête 2016 se caractérise par une augmentation des pourcentages pour toutes les affirmations, pourcentages qui se rapprochent des niveaux atteints en 2010. En ce qui concerne la fiscalité, les pourcentages augmentent pour les sept affirmations lors de l'enquête 2016 par rapport à celle de 2014 et sont aussi en augmentation pour une majorité d'affirmations en comparaison avec l'enquête 2012. En ce qui concerne le domaine de l'environnement, l'enquête 2016 est caractérisée par une amélioration des résultats pour seulement quatre des sept affirmations proposées et les pourcentages atteints restent inférieurs à ceux de l'enquête 2012 pour toutes les affirmations. Par contre, les indépendants expriment, en 2016 par rapport à 2014, un niveau de satisfaction en augmentation dans les deux domaines réglementaires qui les concernent, mais surtout dans le domaine fiscal.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les résultats de l'enquête 2016 par rapport à ceux des enquêtes précédentes laissent apparaître des évolutions divergentes selon le domaine réglementaire chez les entreprises. En ce qui concerne l'emploi, les résultats s'améliorent en 2016 par rapport aux deux enquêtes précédentes, 2012 et 2014. En ce qui concerne la fiscalité, les résultats en 2016 se dégradent par rapport à ceux obtenus en 2014 et en 2012 pour une majorité d'affirmations. Pour le domaine réglementaire environnemental, les résultats sont en diminution en 2016 par rapport à 2012 et 2014, pour toutes les affirmations. À l'opposé, le taux de satisfaction des indépendants s'améliore, en 2016, dans le domaine environnemental. Par contre, cette tendance est moins nette en ce qui concerne le domaine fiscal où les résultats continuent de se dégrader en 2016 par rapport aux résultats de 2014, 2012 et 2010 pour trois affirmations et s'améliorent pour quatre affirmations.

6. Annexes

Annexe 1. Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, relevés, listings, factures, journaux),
- Impôt des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- Impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, tableaux, relevés, annexes...),
 de versements anticipés,
- Précompte immobilier (déclarations et fiches de revenus), de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet...),
- Droit d'apport,
- Droits de douane et accises,
- Impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...),
- Taxes relatives aux véhicules (taxe de circulation, taxe de mise en circulation, eurovignette,...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit ellemême, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, pollution de l'eau et de l'air, respect des normes de qualité,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,

- de traitement des déchets, de dépollution des sols,
- de traitements ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d'environnement et d'aménagement du territoire, d'études d'impacts sur l'environnement,
- d'impôts et taxes environnementaux (déclaration, analyses et contentieux) ;
- de bruits nuisances et normes.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l'achat de machines, d'équipements ou d'autres facteurs de production, encourus à l'occasion des activités de production ou de vente de l'entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'environnement qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les quotas (stages, conventions premier emploi),
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail (y compris les congés spéciaux tels que crédit-temps, congés parental, palliatifs..., les restructurations),
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit ellemême, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Annexe 2. Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en œuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions administratives.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. À ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

Tableau 28 Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2016

Type d'entreprises	Classe	Nombre d'entreprises
Industrie, 1-9 employés	S ₁₁	10 803
Industrie, 10-249 employés	S ₂₁	4 907
Industrie, > 249 employés	S ₃₁	297
Services, 1-9 employés	S ₁₂	161 393
Services, 10-249 employés	S ₂₂	27 383
Services, > 249 employés	S ₃₂	1 084
Total		205 867

Source: Statbel.

Les indépendants regroupent les indépendants à titre principal sans employés et les professions libérales. Cette population est répartie selon les codes NACE-BEL.

Tableau 29 Nombre d'indépendants¹⁷ en Belgique en décembre 2016

Type d'indépendants	Classe	Nombre d'indépendants
Agriculture - groupe NACE A et B	S ₉₁	33 582
Industrie - groupe NACE C, D et E	S ₉₂	15 537
Construction - groupe NACE F	S ₉₃	45 730
Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N, P et R	S ₉₄	316 801
Total		411 650

Source : Statbel.

Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,3 % pour les entreprises et de 10,3 % pour les indépendants. La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant reprenant les intervalles de confiance (à 90 %).

Tableau 30 Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2016

Elleulos		
Classe	Coût total	Intervalles de confiance
Entreprises :		
Industrie - petite	228 290 704	162 959 093 - 293 622 314
Industrie - moyenne	311 617 552	232 274 450 - 390 960 654
Industrie - grande	179 883 340	92 236 375 - 267 530 305
Services - petite	3 401 814 691	2 464 230 959 - 4 339 398 423
Services - moyenne	1 493 454 118	1 058 011 490 - 1 928 896 746
Services - grande	318 735 529	184 043 299 - 453 427 760
Total	5 933 795 935	4 193 755 667 - 7 673 836 202
Indépendants :		
Agriculture	93 899 954	77 790 166 - 110 009 743
Industrie	30 796 635	21 796 857 - 39 796 414
Construction	92 296 142	71 988 701 - 112 603 582
Services	642 957 190	510 174 459 - 775 739 922
Total	859 949 922	681 750 183 - 1 038 149 661

_

A = agriculture, pêche et sylviculture, B = industrie extractive, C = industrie manufacturière, D = production et distribution d'électricité, de gaz, E = production et distribution d'eau et assainissement, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules, H = transport, entreposage, I = hébergement et restauration, J = édition, télécommunications et services informatiques, K = institutions financières et d'assurances, L = immobilier et location M = services aux entreprises, N = services administratifs et de soutien, P = enseignement, Q = santé, services collectifs et sociaux, R = services culturels et récréatifs.

Annexe 3. Analyse de sensibilité

Le coût total 2016 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2014 est donné dans le tableau 31.

Entre 2014 et 2016, le nombre d'entreprises a augmenté, passant de 201 858 unités à 205 867 unités, ce qui représente une hausse de 2,0 %. La structure de la population a aussi changé avec une diminution du nombre d'entreprises dans l'industrie quelle que soit leur taille et une augmentation du nombre d'entreprises dans les services quelle que soit leur taille.

Le nombre d'indépendants a aussi augmenté entre 2014 et 2016, passant de 399 177 unités à 411 650 unités, soit une hausse de 3,1 %. Le nombre d'indépendants a augmenté dans toutes les secteurs d'activité à l'exception du secteur agricole où le nombre d'indépendants diminue constamment depuis 2006.

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges a augmenté de 148 221 031 euros entre 2014 et 2016. Si la population des entreprises et des indépendants avait été maintenue à son niveau de 2014, le coût total aurait augmenté de 8 616 709 euros. L'évolution de la population des indépendants et des entreprises explique donc 6 % de l'augmentation du coût total des charges administratives observée entre 2014 et 2016.

Tableau 31 Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2016 avec la population de 2014 En euros

Classe	Coût total 2016	Coût total moyen 2016 x Population 2014
Entreprises :		
Industrie - petite	228 290 704	230 974 488
Industrie - moyenne	311 617 552	316 951 946
Industrie - grande	179 883 340	182 306 011
Services - petite	3 401 814 691	3 326 166 349
Services - moyenne	1 493 454 118	1 462 257 545
Services - grande	318 735 529	300 211 232
Total	5 933 795 935	5 818 867 572
Indépendants :		
Agriculture	93 899 954	95 983 078
Industrie	30 796 635	29 359 578
Construction	92 296 142	86 392 660
Services	642 957 190	623 538 646
Total	859 949 922	835 273 962

Annexe 4. Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale



«DENOMINATION_1» «RUE_ET_NUM» «BOITE_POSTALE» «CODE_POSTAL» «LOCALITE»

Enquête sur les coûts qui découlent de l'application de la réglementation en matière de fiscalité

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives incombant aux entreprises et aux indépendants en Belgique au cours de l'année 2016.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour renforcer le processus de simplification administrative dans notre pays. La simplification administrative est en effet un enjeu important pour les autorités fédérales et régionales de notre pays. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire afin de connaître votre avis sur les effets des simplifications déjà engrangées et les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre donc l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le choix de nous répondre :

• soit électroniquement à l'adresse suivante:

Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

«LoginName»
«PassWord»

• soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une dizaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une vingtaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **15 septembre 2017**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles**.

Merci de votre collaboration.

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Comment remplir le questionnaire

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de la **fiscalité**.

Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation en matière de fiscalité?

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, relevés, listings, factures, journaux),
- Impôt des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement....),
- Impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, tableaux, relevés, annexes...), de versements anticipés,
- Précompte immobilier (déclarations et fiches de revenus), de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet...),
- Droit d'apport,
- Droits de douane et accises,
- Impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...),
- Taxes relatives aux véhicules (taxe de circulation, taxe de mise en circulation, eurovignette,...).

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif de vos taxes et impôts.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte plusieurs établissements en Belgique, répondez en tenant compte de la totalité du groupe, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, répondez uniquement pour la partie située en Belgique.

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Section A: FICHE SIGNALETIQUE DE L'ENTREPRISE

Les d	onnées suivantes sont nécessaires au traitement correct de votre réponse.
A1.	Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2016 ?
	Total
A2.	Quel est le chiffre d'affaires hors TVA de l'année 2016 ?
	Chiffre d'affaires en euros
Sect	ion B COUTS ADMINISTRATIFS LIES AUX REGLEMENTATIONS EN MATIÈRE
	DE FISCALITÉ POUR L'ANNEE 2016
B1.	Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrées en 2016 à se conformer administrativement aux réglementations en matière de fiscalité ?
	Nombre d'heures
B2.	Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer administrativement aux réglementations en matière de fiscalité ?
	Coût en euros
B3.	Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2016 pour l'achat de services extérieurs et vue de respecter les dispositions administratives en matière de réglementation en matière de fiscalité ? (Incluez dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)
	Dépenses en euros

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Section C: QUALITE DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

C1. Si on considère les réglementations en matière de fiscalité, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ?

(Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Elles sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption.	۵		۵	٥	0
Elles sont faciles à comprendre.			٥	٥	
Leurs objectifs sont clairs.					
Elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations.	۵	0	٥	٥	۵
Elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer.	٥	٥	۵	٥	٥
Elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres.	٥	٥	۵		٥
Elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.		0	٥	٥	

C2. Dans vos contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière de fiscalité, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ? (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement	Plutôt	Plutôt pas	Entièrement	Sans
	d'accord	d'accord	d'accord	pas d'accord	opinion
Il est facile de savoir à quel service s'adresser.		•	٥	٥	٥
Il est facile d'entrer en contact avec le service compétent.	0		٥		0
L'administration donne des réponses précises.				٥	
Les décisions administratives sont dairement motivées.	D		ם	٥	٥
L'administration donne sa réponse dans le délai prévu.	D		۵	٥	ם
Les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée.	D	٥	٥		۵
L'information que vous obtenez répond à vos besoins.	D		۵	۵	

«URL»	
Login Id	«LoginName»
Password	«PassWord»

Section D: EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

*Additional State of the Annual State of the A	une case par Hausse	Hausse	Stagnation	Diminution	Diminution	Sans opinion
Réglementations	sensible		36		sensible	8
Emploi						
iscalité						0
Environnement						_
Autres				•	•	
3. Connaissez-vo appréciez-vo		tiatives (éficiez-vous et
		tiatives (Vous en bé	néficiez et vous	appréciez :	Vous n'en bénéfici
appréciez-vo		tiatives (74 11 11 11
appréciez-vo	us ?	tiatives (Vous en bé beaucoup	néficiez et vous	appréciez : pas du tout	Vous n'en bénéfici pas
appréciez-vo Box acturation électronique	us ?		Vous en bé beaucoup	néficiez et vous un peu	appréciez : pas du tout	Vous n'en bénéfici pas
	us ?		Vous en bé beaucoup	néficiez et vous un peu	appréciez : pas du tout	Vous n'en bénéfici pas

«URL»		
Login Id	«LoginName»	
Password	«PassWord»	-8

D4.	Quelles propositions de simplification pour diminuer vos charges administratives voudriez-vous suggérer aux autorités ?
D5.	Souhaitez-vous participer au concours et tenter de remporter des journées de consultance gratuite ?
0 O	
Rens	eignements de base (facultatif) STRICTEMENT CONFIDENTIEL
Veuille	z indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.
Nom o	le la personne :
Foncti	on de la personne :
Numé	ro de téléphone :
Numé	ro de télécopie :
	se électronique :
Aul Ca	
	itez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?

Fin du questionnaire. Merci de votre collaboration.

Pour toute information concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2016 Bureau fédéral du Plan Avenue des arts, 47-49 1000 Bruxelles

Chantal Kegels

2 02-507.74.30

Courrier électronique : enquetes@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url: http://www.plan.be e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'Etat et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de

stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel (auparavant la Direction générale Statistique), des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Bureau fédéral du Plan organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49 B-1000 Bruxelles tél.: +32-2-5077311 fax: +32-2-5077373 e-mail: contact@plan.be http://www.plan.be